

**Audit Conseil Expertise SAS**

Membre de PKF International  
17, boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

**Deloitte & Associés**

Les Docks – Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
13002 Marseille

**INNATE PHARMA**

Société Anonyme

117, avenue de Luminy  
13276 Marseille Cedex 9

---

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2017

**Audit Conseil Expertise SAS**

Membre de PKF International  
17, boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

**Deloitte & Associés**

Les Docks – Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
13002 Marseille

**INNATE PHARMA**

Société Anonyme

117, avenue de Luminy  
13276 Marseille Cedex 9

---

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2017

---

A l'Assemblée générale de la société INNATE PHARMA,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INNATE PHARMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

**Fondement de l'opinion*****Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Points clés de l'audit	Réponses dans le cadre de notre audit
<p><b>Comptabilisation des coûts de sous-traitance clinique</b> (Voir notes 2t et 14 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2017)</p>	
<p>Les dépenses de recherche et développement, qui constituent une composante critique des comptes consolidés compte tenu de l'activité du groupe, représentent 80% des charges opérationnelles. Ces dépenses incluent les coûts des études cliniques (coordination des essais, coûts des forfaits hospitaliers, etc.) dont une part significative est sous-traitée à des centres hospitaliers et des centres de recherche clinique.</p> <p>Du fait des décalages parfois importants entre la réalisation des prestations et leur facturation par les sous-traitants, les dépenses enregistrées en comptabilité sur la base des factures reçues des prestataires nécessitent d'être ajustées. Cet ajustement est calculé et effectué de manière automatisée, à partir des estimations, faites par la direction et renseignées dans le système d'information, du niveau d'avancement des essais en cours. La mesure de cet avancement résulte de l'analyse par la Direction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les coûts prévisionnels totaux à engager pour réaliser chaque étude (budgets),</li> <li>- la durée prévue des études ou le nombre de visites des patients ou encore le nombre de patients, selon le critère jugé le plus approprié pour apprécier l'avancement.</li> </ul> <p>L'estimation du montant des prestations déjà effectuées devant être comptabilisées à la date de clôture nécessite ainsi des jugements importants de la Direction.</p> <p>En conséquence, nous avons considéré que la comptabilisation des coûts de sous-traitance clinique constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné le caractère approprié des procédures de contrôle mises en place par la Société sur les dépenses de sous-traitance clinique.</p> <p>Ces travaux ont été complétés par des tests de substance consistant à apprécier, sur une base d'échantillonnage et en exerçant notre jugement professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la pertinence du critère d'avancement retenu au regard de la nature des prestations fournies ;</li> <li>- la cohérence des composantes retenues dans le calcul des dépenses à l'avancement (budgets, durées estimées des études, nombre de patients, nombre de visites des patients) par rapport aux contrats conclus avec les prestataires, à notre compréhension de l'évolution des études et aux données réelles disponibles (recrutement des patients, nombre de visites des patients, comptes rendus communiqués sur les résultats scientifiques, etc.).</li> <li>- la correcte allocation à l'étude concernée des dépenses facturées par les prestataires.</li> </ul> <p>A l'aide de nos spécialistes en systèmes d'information, nous avons également vérifié, par sondage, le calcul automatique des écritures de régularisation permettant de comptabiliser les dépenses de sous-traitance clinique à l'avancement et leur déversement en comptabilité.</p>

<b>Contrat avec AstraZeneca</b> (Voir notes 2b, 2o, 2t et 13 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2017)	
<p>Innate Pharma a conclu en avril 2015 avec AstraZeneca un accord de co-développement et de commercialisation du produit monalizumab, en vertu duquel la Société est responsable de la réalisation de plusieurs études de phase II et s'est engagée à en supporter les coûts.</p> <p>Elle a reçu un versement initial, de 250 millions de dollars US le 30 juin 2015. Ce versement initial a pour objet de rémunérer les services rendus par la Société sur la durée des études. Il est comptabilisé en chiffre d'affaires à l'avancement, sur la base des coûts comptabilisés au compte de résultat par rapport aux coûts totaux devant être engagés pour les études concernées.</p> <p>Les revenus des accords de collaboration et de licence (32,6 M€) sont, pour l'exercice 2017, constitués à hauteur de 32,3 M€ de la comptabilisation en produits d'une fraction de ce versement initial.</p> <p>A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la société devra appliquer la norme IFRS 15 - <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>, qui remplace la norme IAS 18 - <i>Produit des activités ordinaires</i> applicable jusqu'à cette date.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre d'affaires lié au contrat avec AstraZeneca et la présentation de l'estimation des incidences de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 15 constituaient un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la correcte comptabilisation de ce chiffre d'affaires repose sur une mesure appropriée de l'avancement des études, qui implique des jugements importants de la direction sur le budget total prévisionnel de ces études et la correcte prise en compte des dépenses déjà encourues relatives à ces études ;</li> <li>- le chiffre d'affaires constitue un indicateur sensible, tant pour la présentation des comptes consolidés et que pour la communication financière de la Société.</li> </ul>	<p>Nous avons pris connaissance des accords conclus entre Innate Pharma et AstraZeneca, afin d'apprécier la conformité à la norme IAS 18 - <i>Produit des activités ordinaires</i> de la méthode de comptabilisation en produits du versement initial à l'avancement sur la base des dépenses supportées.</p> <p>Nous avons également apprécié le caractère approprié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des procédures de contrôle mises en place par la société sur la comptabilisation du contrat AstraZeneca,</li> <li>- des dépenses encourues (y compris leur allocation à la bonne étude) et prévisionnelles prises en compte pour mesurer l'avancement des études, en tenant compte des travaux réalisés sur les coûts de sous-traitance clinique tels que décrits ci-avant.</li> </ul> <p>Nous avons enfin vérifié que l'annexe aux comptes consolidés donne une information satisfaisante sur les incidences de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 15 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.</p>

### **Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INNATE PHARMA par votre Assemblée générale du 29 juin 2000 pour le cabinet Audit Conseil Expertise SAS, membre de PKF International et du 27 mars 2014 pour le cabinet Deloitte et AssociésA.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Audit Conseil Expertise SAS, membre de PKF International était dans la 18<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte et Associés dans la 4<sup>ème</sup> année, dont respectivement 12 et 4 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### ***Rapport au comité d'audit***

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille, le 23 avril 2018

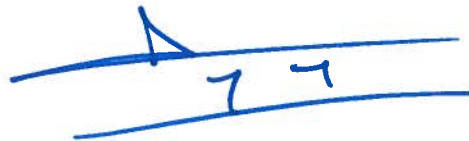
Les commissaires aux comptes

**Audit Conseil Expertise SAS**  
*Membre de PKF International*



Nicolas LEHNERTZ

**Deloitte & Associés**



Hugues DESGRANGES

# **COMPTES CONSOLIDES**

Bilan  
Compte de résultat  
Annexe

## Comptes consolidés au 31 décembre 2017

NORMES IFRS

### Bilan (en milliers d'euros)

	Note	Au 31 décembre	
		2017	2016
<b>Actif</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	99 367	175 906
Actifs financiers courants	4	16 743	21 782
Créances courantes	5	21 412	32 390
<b>Total actif courant</b>		<b>137 521</b>	<b>230 078</b>
Immobilisations incorporelles	6	46 192	9 075
Immobilisations corporelles	7	10 729	9 094
Actifs financiers non courants	4	60 469	32 975
Autres actifs non courants		111	355
<b>Total actif non courant</b>		<b>117 501</b>	<b>51 499</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>255 023</b>	<b>281 577</b>
<b>Passif</b>			
Dettes courantes	8	24 657	20 265
Passifs financiers courants	9	1 343	1 264
Produits constatés d'avance courants	13	47 909	54 912
<b>Total passif courant</b>		<b>73 909</b>	<b>76 441</b>
Passifs financiers non courants	9	4 521	4 063
Avantages au personnel	10	2 621	2 418
Produits constatés d'avance non courants	13	87 005	112 348
Provisions	17	1 012	136
<b>Total passif non courant</b>		<b>95 158</b>	<b>118 965</b>
Capital social	11	2 880	2 696
Prime d'émission		234 874	187 571
Réserves et report à nouveau		(103 595)	(116 235)
Résultat de l'exercice		(48 385)	12 640
Autres réserves		180	(503)
<b>Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société</b>		<b>85 956</b>	<b>86 169</b>
<b>Total du passif</b>		<b>255 023</b>	<b>281 577</b>

**Compte de résultat**  
**(en milliers d'euros)**

	Note	Au 31 décembre	
		2017	2016
Revenus des accords de collaboration et de licence	13	32 631	56 159
Financements publics de dépenses de recherche	13	11 402	9 561
<b>Produits opérationnels</b>		<b>44 033</b>	<b>65 721</b>
Recherche et développement	14	(67 000)	(48 628)
Frais généraux	14	(17 015)	(9 522)
<b>Charges opérationnelles</b>		<b>(84 015)</b>	<b>(58 150)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(39 983)</b>	<b>7 571</b>
Produits financiers	15	2 501	7 327
Charges financières	15	(10 535)	(1 957)
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>		<b>(48 016)</b>	<b>12 941</b>
Charge d'impôt sur le résultat	16	(368)	(301)
<b>Résultat net</b>		<b>(48 385)</b>	<b>12 640</b>
<b>Résultat par action revenant aux actionnaires de la Société :</b>			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers) :		54 352	53 869
(en € par action)			
- de base	19	(0,89)	0,23
- dilué	19	(0,89)	0,23

**Etat du résultat global  
(en milliers d'euros)**

En milliers d'euros	Note	Au 31 décembre	
		2017	2016
<b>Résultat net :</b>		<b>(48 385)</b>	<b>12 640</b>
<i>Eléments amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>			
Profits/(pertes) de juste valeur sur actifs financiers disponibles à la vente, nets d'impôts	4	437	315
Ecart de conversion		68	(18)
<i>Eléments n'étant pas amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>			
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel	10	178	(69)
<b>Autres éléments du résultat global sur la période :</b>		<b>683</b>	<b>228</b>
<b>Résultat global :</b>		<b>(47 702)</b>	<b>12 868</b>

**Tableau des flux de trésorerie**  
(en milliers d'euros)

		Au 31 décembre	
	Notes	2017	2016
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(48 385)</b>	<b>12 640</b>
Amortissement et dépréciations, net	6, 7	4 393	3 263
Provisions pour engagements sociaux	10	381	609
Provisions pour charges	14	877	136
Paiements en actions	14	9 829	1 031
Variation de provisions sur actifs financiers		(26)	(826)
Gains (pertes) de change sur instruments financiers		3 381	(834)
Variation des provisions d'intérêts sur instruments financiers		(204)	(183)
Produits sur actifs financiers	15	(1 442)	(1 699)
Intérêts nets payés	15	113	124
Autres		-	(324)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>(31 080)</b>	<b>13 937</b>
Variation du besoin en fonds de roulement <sup>(1)</sup>		(16 980)	(50 788)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>(48 060)</b>	<b>(36 851)</b>
Acquisition d'actifs corporels		(2 964)	(1 350)
Acquisitions d'actifs incorporels		(3 062)	(8 043)
Acquisitions d'actifs financiers courants	4	(2 543)	(16 629)
Acquisition d'actifs financiers non courants	4	(40 729)	(1 525)
Cessions des actifs financiers courants		5 646	78 565
Cessions d'actifs financiers non courants	4	12 750	7 793
Produits sur actifs financiers	15	1 442	1 699
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(29 460)</b>	<b>60 510</b>
Produits de l'exercice ou de la souscription d'instruments de capitaux propres	11	491	193
Encaissements nouveaux emprunts	9	1 739	-
Remboursements d'emprunts ou de financements publics conditionnés	9	(1 202)	(685)
Intérêts nets payés	15	(113)	(124)
Opérations sur actions propres		-	14
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>915</b>	<b>(602)</b>
Effet des variations de change		66	(23)
<b>Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(76 539)</b>	<b>23 036</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4	175 906	152 870
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4	99 367	175 906

Variation du besoin en fonds de roulement 2017	Note	2017	2016	Impact
Créances courantes	5	21 412	32 390	10 978
Produits constatés d'avance	13	(134 914)	(167 261)	(32 346)
Dettes opérationnelles	8	(24 583)	(20 195)	4 388
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(138 085)</b>	<b>(155 066)</b>	<b>(16 980)</b>

Variation du besoin en fonds de roulement 2016	Note	2016	2015	Impact
Créances courantes	5	32 390	16 216	(16 174)
Produits constatés d'avance	13	(167 261)	(209 764)	(42 503)
Dettes opérationnelles	8	(20 195)	(12 306)	7 889
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(155 066)</b>	<b>(205 854)</b>	<b>(50 788)</b>

**Tableau de variation des capitaux propres**  
(en milliers d'euros)

	Note	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Total revenant aux actionnaires de la Société
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>		53 834	2 692	186 337	(109 525)	(6 706)	(730)	72 067
Résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016		-	-	-	-	12 640	-	12 640
Variation de juste valeur sur actifs disponibles à la vente	4	-	-	-	-	-	315	315
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel	10	-	-	-	-	-	(69)	(69)
Ecart de conversion		-	-	-	-	-	(18)	(18)
<b>Résultat global de la période</b>		-	-	-	-	12 640	228	12 868
Affectation du résultat de l'exercice 2015		-	-	-	(6 706)	6 706	-	-
Exercice et souscription d'instruments de participations		87	4	189	-	-	-	193
Paievements en actions	11	-	-	1 032	-	-	-	1 032
Contrat de liquidité - Actions propres	15	-	-	14	-	-	-	14
Autres		-	-	-	(4)	-	-	(4)
<b>Total des relations avec les actionnaires</b>		87	4	1 234	(6 710)	6 706	-	1 234
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>		53 921	2 696	187 571	(116 235)	12 640	(503)	86 169
Résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2017		-	-	-	-	(48 385)	-	(48 385)
Variation de juste valeur sur actifs disponibles à la vente	4	-	-	-	-	-	437	437
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel	10	-	-	-	-	-	178	178
Ecart de conversion		-	-	-	-	-	68	68
<b>Résultat global de la période</b>		-	-	-	-	(48 385)	683	(47 702)
Affectation du résultat de l'exercice 2016		-	-	-	12 640	(12 640)	-	-
Exercice et souscription d'instruments de participations		342	17	474	-	-	-	491
Paievement en actions dans le cadre de l'acquisition d'anti-C5AR	6	3 344	167	36 999	-	-	-	37 166
Paievements en actions	11	-	-	9 829	-	-	-	9 829
<b>Total des relations avec les actionnaires</b>		3 686	184	47 302	12 640	(12 640)	-	47 486
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>		57 607	2 880	234 874	(103 595)	(48 385)	180	85 956

## Notes aux états financiers consolidés

1. LA SOCIETE .....	8
2. PRINCIPES COMPTABLES.....	9
A) BASE DE PREPARATION .....	9
B) NORMES COMPTABLES ET INTERPRETATIONS RECEMMENT EMISES.....	10
C) IMPACTS FINANCIERS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 15 « PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS » .....	11
D) CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE .....	12
E) IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	12
F) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	13
G) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ACQUISES SEPAREMENT .....	13
H) TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE .....	13
I) INSTRUMENTS FINANCIERS .....	14
J) IMPOT SUR LES BENEFICES .....	15
K) CREDIT D'IMPOT RECHERCHE ET SUBVENTIONS .....	15
L) AVANTAGES ACCORDES AUX SALARIES AUTRES QUE LES PAIEMENTS EN ACTIONS .....	16
M) CONTRATS DE LOCATION .....	17
N) DETTES FOURNISSEURS .....	17
O) PROVISIONS .....	17
P) PRODUITS D'EXPLOITATION .....	17
Q) PAIEMENTS EN ACTIONS.....	18
R) AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL .....	18
S) INFORMATION SECTORIELLE.....	18
T) CAPITAL.....	19
U) ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS .....	19
3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR.....	20
4. TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET ACTIFS FINANCIERS.....	21
5. CREANCES COURANTES .....	24
6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	25
7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	26
8. DETTES COURANTES .....	27
9. PASSIFS FINANCIERS .....	27
10. AVANTAGES AU PERSONNEL.....	29
11. CAPITAL.....	31
12. INSTRUMENTS FINANCIERS AU BILAN ET IMPACT SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....	35
13. PRODUITS OPERATIONNELS.....	37
REVENUS DES ACCORDS DE COLLABORATION ET DE LICENCE.....	37
FINANCEMENTS PUBLICS DE DEPENSES DE RECHERCHE.....	38
14. CHARGES OPERATIONNELLES.....	39
15. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIERES.....	43
16. IMPOTS SUR LES BENEFICES .....	43
17. ENGAGEMENTS, PASSIFS EVENTUELS ET LITIGES.....	44
ENGAGEMENTS .....	44
PASSIFS EVENTUELS ET LITIGES .....	45
18. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	45
19. RESULTAT PAR ACTION.....	46
20. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	46

## 1. La Société

Innate Pharma S.A., est une société de biotechnologie en phase clinique, dédiée à l'amélioration du traitement des cancers grâce à des anticorps thérapeutiques innovants exploitant le système immunitaire inné.

Innate Pharma est spécialisée en immuno-oncologie, une approche d'immunothérapie novatrice qui vise à rétablir la capacité du système immunitaire à reconnaître et éliminer les cellules tumorales.

Le portefeuille de la Société comprend quatre anticorps thérapeutiques « first-in-class » au stade clinique, des candidats précliniques et des technologies innovantes ayant le potentiel d'adresser un grand nombre de cancers en fort besoin médical.

Innate Pharma est pionnière dans la découverte et le développement d'inhibiteurs de points de contrôle de l'immunité (IPCI ou checkpoint inhibitors) activant le système immunitaire inné, avec une expertise unique dans la biologie des cellules NK. Cette approche lui a permis de nouer des alliances avec des sociétés leaders de la biopharmacie comme AstraZeneca, Bristol-Myers Squibb, Novo Nordisk A/S et Sanofi. La Société construit les fondations d'une société biopharmaceutique intégrée en immuno-oncologie.

A court terme, les clients potentiels de la Société sont les acteurs de l'industrie pharmaceutique, par le biais de partenariats de développement ou de licences. A plus long terme, la Société entend se développer en société commerciale vendant ses produits directement ou par l'intermédiaire de partenaires.

Depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2015 et du fait de son activité de R&D, la Société a subi des pertes. L'exercice 2016 fût le premier présentant un résultat net positif (12,6 millions d'euros), l'exercice

2017 se soldant par une perte nette de 48,3 millions d'euros. Au 31 décembre 2017, les capitaux propres s'élevaient à 85,9 millions d'euros. Sous réserve de percevoir de nouveaux paiements d'étapes liés à ses contrats de collaboration, la Société prévoit de subir des pertes additionnelles jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de générer des revenus significatifs de ses candidat-médicaments en développement. Les opérations futures de la Société dépendent fortement d'une combinaison de facteurs, incluant : (i) le succès de ses recherches et développements ; (ii) les approbations réglementaires et les acceptations de mise sur le marché pour les futurs produits de la Société ; (iii) sa capacité à se financer ; et (iv) le développement de thérapies compétitives par rapport à d'autres sociétés de biotechnologie ou pharmaceutiques. Par conséquent, la Société est, et devrait continuer, à court et moyen termes, à être financée au travers des accords de collaborations pour le développement et la commercialisation de ses candidat-médicaments et par l'émission de nouvelles actions.

L'activité de la Société n'est pas soumise à des fluctuations saisonnières.

Au 31 décembre 2017, la Société détenait une filiale à 100% dénommée Innate Pharma, Inc., créée en 2009, Il s'agit d'une société enregistrée dans l'Etat américain du Delaware. Créée afin d'héberger les activités de développement des affaires d'Innate Pharma aux États-Unis, elle est en sommeil depuis le 1er janvier 2011 et consolidée par intégration globale.

Ces états financiers consolidés annuels ont été arrêtés par le Directoire le 7 mars 2018. Ils seront approuvés par l'Assemblée générale de la Société du 29 mai 2018 qui a la faculté de les faire modifier.

### Evénements significatifs survenus au cours de l'exercice 2017 ayant un impact sur les états financiers

- Le 6 février 2017, la Société a annoncé les résultats principaux de l'étude EffiKIR évaluant l'efficacité de lirilumab en monothérapie chez des patients âgés atteints de leucémie aigüe myéloïde. L'étude n'a pas atteint le critère primaire d'efficacité mais confirme le profil de tolérance de lirilumab en monothérapie.
- Le 2 juin 2017, la Société a annoncé la signature d'un accord aux termes duquel Novo Nordisk A/S lui accorde l'intégralité des droits de développement et de commercialisation exclusifs de l'anticorps anti-C5aR (qui devient le

programme IPH5401). Les termes de l'accord prévoient un paiement initial de 40,0m€, versés en actions nouvelles à hauteur de 37,2m€ et en numéraire pour 2,8m€. Novo Nordisk A/S sera éligible à des paiements d'étape liés à l'atteinte d'objectifs de développement, réglementaires et commerciaux pouvant atteindre 370m€ et à des redevances assises sur les ventes futures supérieures à 10%. Après l'émission des nouvelles actions Innate Pharma, la participation de Novo Nordisk A/S dans le capital d'Innate Pharma est passée de 10,3% à 15,5%. Dans le

cadre de l'accord signé avec Novo Nordisk A/S mentionné précédemment, la Société a pratiqué un prélèvement à la source résultant de l'absence de convention fiscale entre la France et le Danemark.

- En date du 3 juillet 2017, la Société a souscrit à un prêt auprès de la Société Générale afin de financer la construction de son futur siège social. Ce prêt, d'un montant maximum de 15,2m€ sera mobilisé au cours de la période de construction afin au rythme des paiements

effectués aux prestataires, cette période étant limitée au 31 août 2019. Le remboursement du capital débutera le 1er septembre 2019 sur une durée de 12 ans. En contrepartie de ce prêt, la Société a consenti un nantissement sur des instruments financiers souscrits auprès de la Société Générale pour un montant global équivalent à celui du prêt, soit 15,2m€. L'échéance de ces placements se décompose ainsi : 4,2m€ en juillet 2024, 5,0m€ en juillet 2027 et 6,0m€ en juillet 2031.

#### Événements significatifs survenus au cours de l'exercice 2016 ayant un impact sur les états financiers

- Le 10 janvier 2016, Innate Pharma et Orega Biotech ont annoncé la mise en place d'un accord de licence exclusive selon lequel Orega Biotech a accordé à Innate Pharma l'intégralité des droits de développement, de fabrication et de commercialisation de son programme d'anticorps anti-CD39 (aujourd'hui IPH52), visant à développer de nouveaux inhibiteurs de point de contrôle immunitaire « first-in-class ». Cet accord de licence est le fruit d'une collaboration de recherche entre les deux sociétés débutée en 2014. Un actif incorporel a été reconnu au bilan pour le montant du paiement initial. A ce montant s'est ajouté un premier paiement d'étape survenu en décembre 2016. Le traitement comptable de cette opération est présenté en Note 6.
- Le 11 janvier 2016, Sanofi et Innate Pharma ont annoncé la mise en place d'un accord de collaboration et de licence dans le but

d'appliquer la nouvelle technologie propriétaire d'Innate Pharma au développement de nouveaux formats d'anticorps bispécifiques recrutant, via leur récepteur activateur Nkp46, les cellules NK contre les cellules tumorales. Innate Pharma est éligible à des paiements d'étapes pouvant atteindre 400 millions d'euros ainsi qu'à des redevances assises sur les ventes nettes. Cet accord n'a pas d'impact dans les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2016 et 2017.

- Le 10 novembre 2016, la Société est devenue éligible à un paiement d'étape de 15 millions de dollars de la part de Bristol-Myers Squibb au titre du contrat de licence portant sur lirilumab. Il a été intégralement reconnu en revenu des accords de collaboration et de licence en 2016 car il n'engendre aucune obligation de service et a été encaissé en 2017 (voir Note 13).

## **2. Principes comptables**

### **a) Base de préparation**

Innate Pharma étant cotée sur Euronext Paris et en application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux normes comptables internationales telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2017.

Des chiffres comparatifs sont présentés pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

IFRS inclut les normes internationales d'informations financières (« IFRS »), les normes internationales de

comptabilité (« IAS »), ainsi que les interprétations émises par le Standing Interpretation Committee (« SIC »), et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »). Les principales méthodes comptables utilisées pour l'élaboration des Etats Financiers Consolidés sont décrites ci-dessous. Ces méthodes ont été utilisées pour les deux années présentées.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente évalués à leur juste valeur.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue au vu de la capacité de la Société à faire face à ses

besoins de financement au cours des douze mois suivant la date de clôture.

Lors de l'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS, la Société est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir certaines hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des actifs et des passifs, des engagements hors bilan et des produits et des charges présentés pour la période concernée. Des estimations sont notamment utilisées, sans que la

liste soit exhaustive, pour la comptabilisation des produits opérationnels, l'évaluation des charges à payer relatives aux coûts des essais cliniques, l'évaluation de l'avantage résultant de paiements en actions, pour l'évaluation des provisions pour risques et charges ainsi que l'évaluation des instruments financiers courants. Ainsi, les résultats réels pourront-ils différer de ces estimations.

## **b) Normes comptables et interprétations récemment émises**

Les normes et interprétations récemment publiées et adoptées par l'UE et qui étaient d'application obligatoire au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

- Amendement d'IAS 7 " Etat des flux de trésorerie – Initiative concernant les informations à fournir ",
- Amendements à IAS 12 " Impôts sur le résultat – Comptabilisation d'actifs d'impôts différé au titre de pertes latentes ",
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2014 – 2016 (amendement d'IFRS 12).
- L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers de la Société au 31 décembre 2017.

A la date d'arrêté des présents comptes consolidés, les normes et interprétations suivantes étaient adoptées par l'Union européenne et applicables par anticipation :

- IFRS 9 « Instruments financiers » : le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version finale d'IFRS 9 « Instruments financiers (2014) » en remplacement de la norme « IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », regroupant les trois phases qui ont constitué le projet (classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture). IFRS 9 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Une application anticipée est autorisée.
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et amendements clarifiant la norme : le 28 mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » qui pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients. Cette norme remplace IAS 11 « Contrats de construction » et

IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ainsi que certaines interprétations correspondantes. IFRS 15 s'applique à compter du 1er janvier 2018, de façon rétroactive. Une application anticipée est autorisée.

- IFRS 16 « Contrats de location », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. IFRS 16 remplace la norme éponyme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27).
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Les impacts de ces amendements sont jugés non significatifs,
- Amendements à IFRS 4 suite à la publication d'IFRS 9,
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise »,
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises »,
- Amendements à IAS 40 portant sur des clarifications sur les événements mettant en évidence un changement d'utilisation,
- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée »,
- IFRIC 23 « Positions fiscales incertaines ».
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2014 – 2016 (amendement d'IFRS 1 et IAS 28).
- La Société n'a pas l'intention d'adopter par anticipation les nouvelles normes, les nouveaux amendements et les nouvelles interprétations.

- Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour les états financiers au

31 décembre 2017 sont identiques à ceux retenus pour l'année comparative précédente.

### Impacts financiers de l'application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15 va avoir un impact significatif sur le paiement initial reçu en 2015 dans le cadre de l'accord de licence signé avec AstraZeneca. Ce contrat prévoit, outre le paiement initial de 250 m\$ USD perçu en juin 2015, des flux de paiements entre les parties en lien avec les participations respectives aux travaux de recherche engagés. La partie de la norme IFRS 15 portant sur les paiements aux clients a conduit la Société à considérer que certains paiements d'Innate Pharma à AstraZeneca pour un montant total de 70m\$ USD sur la durée du contrat, qui constituaient des charges de sous-traitance, seront comptabilisés en réduction du chiffre d'affaires.

Le montant total des paiements restant à effectuer à AstraZeneca constitue ainsi une dette financière qu'il convient, lors de chaque clôture, d'évaluer sur la base du taux de change €/USD du jour de clôture. Les

gains et pertes de change engendrés par les variations du taux de change seront comptabilisés en résultat financier.

Par ailleurs, la différence de traitement comptable entre les référentiels français et IFRS vont générer à chaque clôture un actif ou un passif d'impôt différé. En cas de passif d'impôt différé (ce qui est le cas au moment de l'application d'IFRS 15 au 1<sup>er</sup> janvier 2018), IAS 12 prévoit qu'en cas de déficits fiscaux reportables, un actif d'impôt différé doit être reconnu au titre de ces déficits fiscaux dans la limite du montant d'impôt différé passif.

La Société a décidé d'appliquer la méthode d'application rétrospective. L'impact de l'application de cette nouvelle norme sera comptabilisé dans la situation nette d'ouverture des comptes 2018. Les principaux impacts sur le bilan seront les suivants :

En milliers d'euros	2018 avant impact	Impact IFRS 15	2018 révisé
<b>PASSIF</b>			
Réserves	(103 595)	16 629	(86 966)
Impôt différé passif	-	3 924	3 924
Produits constatés d'avance	134 914	(58 850)	76 064
Dettes courantes	24 657	42 221	66 878
<b>ACTIF</b>			
Impôt différé actif	-	3 924	3 924

## Avancement des travaux d'estimation des impacts des normes IFRS 9 et 16

Normes	Etat d'avancement des travaux	Estimation des impacts
IFRS 9 Instruments financiers, applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	La Société a défini le traitement de ces instruments financiers (notamment les instruments de placement) selon IFRS 9.	Le seul impact de la norme IFRS 9 concerne les parts d'OPCVM, actuellement comptabilisées en actifs disponibles à la vente et évaluées à la juste valeur par le résultat global, qui seront évaluées à la juste valeur par le compte de résultat selon IFRS 9. En conséquence, un reclassement de 653 milliers d'euros sera effectué dans le bilan d'ouverture depuis les « Autres réserves » vers les « Réserves et report à nouveau ».
IFRS 16 Contrats de location, applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	La Société a identifié ces engagements qui selon IFRS 16 devraient faire l'objet d'une comptabilisation au bilan.	La Société a finalisé son analyse des impacts de la norme IFRS 16. L'impact de la norme IFRS 16 ne sera pas significatif. Les éléments qui devront être comptabilisés au bilan sont actuellement identifiés en Note 17 Engagements, passifs éventuels et litiges (location immobilière, location des photocopieurs et des voitures de société).

### c) Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté pour les exercices présentés.

### d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les réparations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte entre leur durée d'utilité estimée et de la durée du contrat de location.

L'ensemble immobilier constitutif du siège social a été réparti selon plusieurs composants distincts (fondations, gros œuvre, second œuvre, système chaud / froid etc.) amortis sur des durées différentes en fonction de la durée de vie économique estimée de ces éléments.

Les durées d'utilité estimées retenues sont les suivantes :

Bâtiments et aménagements des constructions	20 à 40 ans
Agencements	5 à 20 ans
Matériel de laboratoire	8 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le résultat opérationnel de la période où la cession intervient.

## **e) Immobilisations incorporelles**

### Frais de recherche et coûts de développement

Conformément à IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont inscrits en charge au cours de la période pendant laquelle ils sont engagés.

Les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si et seulement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation en vue de sa mise en service ou de sa commercialisation ;
- intention de la Société d'achever le projet ;
- capacité de la Société à utiliser l'actif incorporel ;
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;

- disponibilité des ressources techniques financières et autres afin d'achever le projet ; et
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de l'incertitude pesant sur la faisabilité technique de l'achèvement des recherches en cours, et sur la disponibilité des ressources techniques, financières et humaines nécessaires à cet achèvement, les dépenses de R&D de la Société ne respectent pas, à ce jour, les critères édictés par la norme IAS 38 et sont donc inscrites en charges au cours de la période pendant laquelle elles sont engagées.

## **f) Immobilisations incorporelles acquises séparément**

Les immobilisations incorporelles acquises séparément ayant une durée d'utilité finie sont valorisées au coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. L'amortissement est appliqué de façon linéaire en fonction de la durée d'utilité anticipée. La durée de vie

estimée et la méthode d'amortissement sont revues à chaque clôture. Les immobilisations incorporelles acquises séparément ayant une durée d'utilité indéterminée sont valorisées au coût diminué des éventuelles dépréciations. Un test de dépréciation est effectué à chaque clôture.

## **g) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, la trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les disponibilités en banque et en caisse, ainsi que les placements de trésorerie en valeurs mobilières de placement ou les dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à trois mois à l'origine et la sensibilité au risque de taux très faible.

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se

composent des dépôts à vue en banques, des placements à court terme très liquides, nets des découverts bancaires. Au bilan, les découverts bancaires sont inclus dans les passifs financiers courants.

Initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date de transaction, les équivalents de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le biais du compte de résultat.

## h) Instruments financiers

### Classement des instruments financiers :

Catégories d'actifs financiers	Définition	Evaluation
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (principalement trésorerie et équivalents de trésorerie)	Titres détenus à des fins de transaction, ou désignés comme relevant de cette catégorie.	Les actifs sont évalués à leur juste valeur et la variation entre deux périodes est comptabilisée au compte de résultat.
Placements détenus jusqu'à l'échéance	Titres assortis de paiements fixes ou déterminables que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.	Les actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti.
Prêts et créances	Titres à paiements déterminés ou déterminables non cotés sur un marché actif.	Les actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti.
Actifs financiers disponibles à la vente	Titres désignés comme disponibles à la vente ou n'ayant pu être classés dans les catégories précédentes.	Les actifs sont évalués à leur juste valeur et la variation entre deux périodes est comptabilisée en capitaux propres.

La présentation des actifs financiers par catégories incluant l'estimation de leur juste valeur se trouve en Note 4.

Conformément aux amendements à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », les instruments financiers sont présentés selon trois catégories basées sur une hiérarchisation des méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur :

- niveau 1 : juste valeur déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;

- niveau 2 : juste valeur déterminée sur la base de données observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée sur la base de techniques d'évaluation basées en toute ou partie sur des données non observables.

### Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers se composent de plusieurs sortes d'instruments (voir Note 5). A l'exception des parts d'OPCVM, tous ces instruments sont désignés comme des instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, conformément à la politique de la Société et en cohérence avec IAS 39.

Les parts d'OPCVM sont considérés comme des actifs disponibles à la vente et sont donc évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres.

Les valeurs mobilières de placement détenues par la Société sont des titres non représentatifs d'une quote-part de capital, dont l'achat constitue un placement de trésorerie transitoire ou permanent, non spéculatif. L'objectif de la Société est d'obtenir une rentabilité minimale mesurée en général en référence à l'EONIA, par la perception d'un revenu (dividendes ou intérêts) et/ou par la réalisation d'une plus-value lors de la revente.

### Créances clients

Les créances clients constituent des créances à court terme comptabilisées suivant la facture d'origine. La valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. Une créance est

dépréciée si sa valeur comptable est supérieure à son montant recouvrable. La charge de dépréciation est comptabilisée en résultat opérationnel.

### Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées initialement à la date de transaction, qui est la date à laquelle la Société devient co-contractante. Elles sont décomptabilisées lorsque les obligations contractuelles de la Société sont annulées ou arrivées à échéance.

Les dettes financières comprennent les produits constatés d'avance, les prêts et les dettes opérationnelles.

Les dettes financières sont évaluées au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés en charges financières est calculé en appliquant le taux d'intérêt effectif de la dette à sa valeur comptable.

### **i) Impôt sur les bénéfices**

Les actifs d'impôts différés sont constatés selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux locations financement, aux provisions pour engagements de retraites et aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour recouvrer ces actifs d'impôt. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat taxable jugées suffisamment fiables, la Société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés liés principalement aux pertes fiscales reportables.

### **j) Crédit d'impôt recherche et subventions**

#### Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis reçoivent des subventions octroyées sous forme de crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants. Ces subventions sont présentées au sein des produits opérationnels sur la ligne « financements publics de dépenses de recherche », dès lors que les dépenses de recherche éligibles ont été réalisées.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis son premier exercice fiscal.

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2016 au cours de l'année

2017. Elle demandera le remboursement du crédit d'impôt recherche 2017 en 2018 selon la réglementation fiscale communautaire applicable aux PME dans le respect des textes réglementaires en vigueur.

Il est à noter qu'à compter de 2011, seules les sociétés répondant aux critères de PME communautaires sont éligibles à ce remboursement anticipé des créances de crédit d'impôt recherche. La Société s'est assuré qu'elle répondait aux critères définissant une PME communautaire et peut donc continuer de bénéficier du remboursement anticipé.

Le CIR est présenté en « Produits opérationnels » dans le compte de résultat car il répond à la définition des subventions publiques telle que définie par IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ».

#### Subventions

Les subventions publiques sont reconnues à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions ; et

- les subventions seront reçues.

Les subventions d'exploitation qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées en résultat sur la ligne « financements publics de dépense de recherche » au fur et à mesure de l'avancement des coûts engagés sur les programmes de recherche concernés.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit au titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

Les subventions d'investissement liées à des actifs sont présentées au bilan en produits constatés d'avance, et reprises en produits au rythme de l'amortissement de l'immobilisation financée par la subvention.

Un prêt non remboursable sous conditions de l'Etat est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

## **k) Avantages accordés aux salariés autres que les paiements en actions**

### Avantages à long terme du personnel

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ; et
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquelles sont financées par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Par ailleurs, la Société a mis en place une retraite complémentaire dite « article 83 » destinée initialement au collège cadre. Ce régime a été étendu au personnel « non-cadres » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, dans les mêmes conditions que pour le personnel « cadres ». Ce régime à cotisations définies est financé par une cotisation correspondant à 2,2% du salaire annuel, dont 1,4% pris en charge par l'employeur et 0,8% pris en charge par l'employé.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le

résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de service des employés, conformément aux conseils d'actuaire qualifiés effectuant une revue annuelle de la valorisation de ces plans. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux d'intérêts des obligations à long terme du secteur privé (« Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years »). Les éventuels écarts actuariels liés à des changements d'hypothèses sont comptabilisés dans l'état du résultat global. Les engagements de régimes à prestations définies ne sont pas couverts par des actifs.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

La Société verse également des primes d'ancienneté aux salariés atteignant 10, 15 et 20 ans d'ancienneté. Ces primes représentent des avantages à long terme au sens d'IAS 19R et font donc l'objet d'une provision en conséquence.

### Avantages à court terme du personnel

Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces

paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

## **l) Contrats de location**

### Location financement

Les contrats de location portant sur des immobilisations corporelles sont classés en contrats de location financement lorsque la Société supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les biens objets de contrats de location financement sont immobilisés à la date d'origine du contrat de location sur la base de la plus faible valeur entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Chaque loyer est réparti entre la dette et le coût

financier de manière à déterminer un taux d'intérêt constant sur les capitaux restant dus. Les obligations locatives correspondantes, nettes des charges financières, sont classées en passifs financiers. La partie de la charge financière correspondant à l'intérêt est constatée en charge sur la durée du contrat. L'immobilisation corporelle acquise dans le cadre d'un contrat de location financement est amortie sur sa durée d'utilisation.

### Location simple

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Lorsqu'un contrat de location simple prévoit des périodes de location en franchise de loyers ou lorsque les loyers versés ne sont pas égaux sur la durée du contrat, l'ensemble des paiements minimaux est étalé linéairement sur la durée du bail.

## **m) Dettes fournisseurs**

Les dettes fournisseurs sont classées en passifs courants. Elles sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à leur coût. Cette valeur est

en général la valeur nominale, en raison de l'intervalle de temps existant entre la comptabilisation de la dette et son remboursement.

## **n) Provisions**

Dans le cadre de ses activités, la Société pourrait être exposée à certains risques, résultant notamment de d'engagements contractuels. La direction procède à une estimation de la probabilité et du montant d'éventuelles sorties de ressources associées à ces risques, ainsi que de l'information à fournir sur les passifs éventuels. Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, il est

probable que la société soit soumise à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour régler cette obligation et une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Lorsque la Société s'attend à recevoir un remboursement, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance, le remboursement est constaté comme un actif distinct uniquement lorsqu'il est certain.

## **o) Produits d'exploitation**

### Revenus des accords de collaboration et de licence

A ce jour, les revenus de la Société correspondent essentiellement aux revenus générés par les accords de recherche, collaboration et licence conclus avec les sociétés pharmaceutiques. Ces contrats incluent généralement diverses composantes, telles que des montants facturables à la signature et des montants

facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis, des paiements forfaitaires de financement de frais de R&D et l'attribution de redevances sur les ventes futures de produits.

Les paiements initiaux non remboursables sont différés et reconnus en revenus au cours de la période durant laquelle la Société est engagée à rendre des services au co-contractant. Le rythme de reconnaissance peut-être linéaire ou basé sur les coûts correspondants.

Les paiements d'étape représentent des montants reçus de partenaires au sein de ces accords de collaboration. Leur perception dépend de la réalisation de certains objectifs scientifiques, réglementaires ou commerciaux. Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à leur règlement par le tiers devant être levées par la Société. Les faits générateurs peuvent être des résultats scientifiques obtenus par la

Société ou par le partenaire ou encore des approbations réglementaires ou la commercialisation de produits issus des travaux de développement réalisés dans le cadre de l'accord.

De plus, selon les termes de l'accord avec Bristol-Myers Squibb, la Société est remboursée pour plusieurs des coûts cliniques internes, comme le coût du personnel associé au management des essais cliniques, ou du personnel impliqué dans la production des lots nécessaires pour les essais cliniques en cours.

Les impacts comptables de nos accords sont présentés en Note 13.

#### Financements publics de dépenses de recherche

Ce poste inclut le Crédit d'Impôt Recherche et les subventions reçus par la Société décrits précédemment.

### **p) Paiements en actions**

Depuis sa création la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en actions.

La juste valeur des options de souscription d'actions octroyées aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable. La juste valeur des actions gratuites est déterminée en référence à la valeur de l'action lors de leur attribution.

La détermination de la juste valeur des options et des actions gratuites intègre notamment les conditions d'acquisition des droits et la probabilité moyenne de rotation du personnel présentées en Note 14. La juste valeur des options et des actions gratuites est comptabilisée en charges de personnel de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits. Les autres facteurs pris en considération sont également présentés en Note 14.

Les instruments de capitaux propres attribués ne sont pas soumis à des conditions de marché.

### **q) Autres éléments du résultat global**

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ». Pour les périodes présentées, cette rubrique inclut les gains et pertes sur titres

disponibles à la vente jusqu'à la date de leur cession, les écarts de conversion liés à la consolidation de la filiale américaine et les changements d'hypothèses actuarielles relatives à la provision pour indemnités de départ à la retraite.

### **r) Information sectorielle**

Pour ses besoins de gestion interne, et afin de répondre aux exigences d'information de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », le Groupe a réalisé une analyse de la répartition sectorielle de ses

activités. Suite à ce travail, le Groupe considère qu'il opère sur un seul segment agrégé : la conduite de R&D sur des produits pharmaceutiques en vue de leur commercialisation future. Par ailleurs, l'intégralité de

l'activité de R&D de la Société est localisée en France. Les principaux décideurs opérationnels (au cas particulier l'équipe de management de la Société) mesurent la performance de la Société au regard de la

consommation de trésorerie de ses activités. Pour ces raisons, la direction du Groupe n'estime pas opportun de constituer de secteurs d'activité distincts dans son reporting interne.

### s) Capital

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction de la prime d'émission.

Les actions propres rachetées en vertu du contrat de liquidité souscrit par la Société sont inscrites en déduction des capitaux propres, jusqu'à leur annulation, réémission ou cession.

### t) Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers consolidés selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction d'avoir recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui affectent le montant des actifs, des dettes, des revenus et des charges au cours de la période. Les estimations et les jugements auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Le seul changement d'estimation significatif au cours des périodes sous revue concerne le plan d'amortissement des actifs incorporels relatifs à monalizumab qui varie en fonction de la date estimée de fin des études de Phase II.

Ces estimations et jugements sont principalement les suivants :

- comptabilisation des revenus des accords de collaboration et de licence : lorsque la Société est engagée à la réalisation de travaux de R&D dans le cadre d'un accord, le revenu est différé sur la base de la durée estimée de cet engagement de façon linéaire ou au prorata de l'avancement des coûts engagés. Dans le premier cas, la comptabilisation repose sur l'estimation de la durée des travaux, celle-ci étant réévaluée lorsque nécessaire afin de prendre en considération l'avancement des travaux. Dans le deuxième cas, la comptabilisation repose sur l'avancement des coûts.
- évaluation des coûts de sous-traitance relatifs aux essais cliniques : l'avancement comptable des coûts de sous-traitance relatifs aux essais cliniques est basé sur deux clés de répartition : le temps, pour les prestations jugées fixes et

linéaires, et le nombre de visites pour les prestations résultant du rythme des recrutements. Lorsque la Société n'est pas sponsor de l'étude, le critère « visite » est remplacé par le critère « patient ». Pour chaque étude, ces clés de répartition sont appliquées au budget de l'étude.

- Cette méthodologie implique deux types d'estimation : d'une part le budget, d'autre part la durée des études (pour la clé de répartition « temps ») et le nombre total de visites (ou de patients) pour le critère « visite » (ou « patient »). Ces deux types d'estimation sont réalisés par le département « Clinical Operations » et validés par l'équipe de management.
- valorisation des bons de souscription et options de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites : l'évaluation de la juste valeur des bons et options de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites octroyés à des employés ou à des prestataires de services est effectuée sur la base de modèles mathématiques. Ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telles que la volatilité attendue du titre (voir Note 14).
- valorisation des engagements de retraite et des primes d'ancienneté : la Société a comptabilisé une provision pour indemnités de départ à la retraite de 2 255 milliers d'euros et une provision pour primes d'ancienneté de 366 milliers d'euros au 31 décembre 2017, valorisée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations résultent d'hypothèses actuarielles clés telles que le taux d'actualisation, les tables de mortalité et le taux de rotation de l'effectif. Ces hypothèses sont présentées en Note 10 et

un changement de ces hypothèses actuarielles pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers.

- Evaluation des provisions pour risques : dans le cadre de ses activités, la Société peut être exposée à certains risques notamment liés à ses

engagements contractuels. La direction de la Société doit ainsi exercer son jugement pour estimer la probabilité d'une sortie de ressources et, le cas échéant, le montant de cette sortie ainsi que les informations à fournir sur les passifs éventuels.

### 3. Gestion des risques financiers et juste valeur

Les principaux instruments financiers détenus par la Société sont la trésorerie, les équivalents de trésoreries et les instruments financiers courants et non courants. L'objectif de ces instruments est d'assurer le financement des activités de la Société. La

Société n'investit pas pour des raisons spéculatives et n'a pas recours à des instruments dérivés.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux et le risque de crédit.

#### Risque de liquidité

La gestion de trésorerie de la Société est effectuée par le département Finance qui gère le financement courant et prévisionnel et assure la capacité de la Société à faire face à ces engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilités compatible avec ses échéances. Au 31 décembre 2017, la trésorerie et équivalents de trésorerie, constitués

uniquement d'instruments financiers immédiatement disponibles, s'élevaient à 99,4 millions d'euros, ce qui représente plus d'un an de besoin de trésorerie pour les opérations de la Société.

Les principales caractéristiques (dont le caractère liquide) des instruments financiers détenus par la Société sont présentées en Note 4.

#### Risque de change

La Société est exposée au risque de change inhérent à certaines dépenses exposées aux États-Unis, qui sont facturées en dollar US. La Société ne dispose pas pour le moment de revenus récurrents en euros, en dollars US ou toute autre monnaie. Au vu du développement des activités de la Société, en particulier aux États-Unis, l'exposition au risque de change devrait s'accroître.

Afin de couvrir ce risque, la Société a conservé en dollar US une partie du paiement initial de 250 millions de dollars US reçu d'AstraZeneca en juin 2015.

La Société n'a pas recours à des instruments de couverture.

#### Risque de taux d'intérêt

La Société est très peu exposée au risque de taux d'intérêt qui concerne essentiellement les parts de fonds monétaires et les dépôts bancaires. Les variations de taux d'intérêt ont un impact sur la rentabilité de ces placements. La Société n'a pas de

facilités de crédit. Les remboursements des avances consenties par Bpifrance ainsi que des emprunts souscrits au cours de l'exercice 2017 ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit relatif à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers n'est pas significatif au regard de la qualité de signature des institutions financières co-contractantes. La Société considère qu'une partie non significative représentant 2,3% de son portefeuille est

exposée au risque de crédit. Plus précisément, la Société détient un placement dont le risque est lié au risque de crédit de la société Morgan Stanley. La Société a évalué le risque de crédit relatif à l'émetteur de ces titres et a conclu qu'il n'est pas nécessaire de comptabiliser une dépréciation.

### Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif est fondée sur le prix de marché au 31 décembre 2017. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des dépréciations, des créances (diminuées des dépréciations) et des dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

## 4. Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers

	Au 31 décembre	
	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	99 367	175 906
Actifs financiers courants	16 743	21 782
<i>Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants</i>	<i>116 110</i>	<i>197 688</i>
Actifs financiers non courants	60 469	32 975
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers</b>	<b>176 578</b>	<b>230 664</b>

La variation des actifs financiers (courants et non courants) pour les exercices 2016 et 2017 se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	Acquisitions	Cessions	Variation de juste valeur par P&L	Variation de juste valeur par OCI	Variation des intérêts courus	Variation de change	31 décembre 2017
Courants	21 782	2 543	(5 646)	-	188	(20)	(2 103)	16 744
Non courants	32 975	40 728	(11 895)	(41)	259	281	(1 840)	60 468
<b>Total actifs financiers</b>	<b>54 757</b>	<b>43 271</b>	<b>(17 541)</b>	<b>(41)</b>	<b>447</b>	<b>261</b>	<b>(3 943)</b>	<b>77 212</b>

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015	Acquisitions	Cessions	Variation de juste valeur par P&L	Variation de juste valeur par OCI	Variation des intérêts courus	Variation de change	31 décembre 2016
Courants	83 040	16 629	(78 565)	101	123	(54)	508	21 782
Non courants	37 794	1 504	(7 803)	725	192	237	326	32 975
<b>Total actifs financiers</b>	<b>120 834</b>	<b>18 133</b>	<b>(86 368)</b>	<b>826</b>	<b>315</b>	<b>183</b>	<b>834</b>	<b>54 757</b>

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement de comptes bancaires courants, de comptes d'épargne et de comptes à terme.

	Au 31 décembre	
	2017	2016
Comptes bancaires courants	29 829	65 516
Comptes d'épargne	5 982	54 656
Comptes à terme	65 556	55 735
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>99 367</b>	<b>175 906</b>

Les comptes à terme détenus par la Société répondent aux critères de classement en équivalent de trésorerie : les sommes investies sur ces supports sont disponibles immédiatement (liquidité

quotidienne), elles ne sont soumises à aucun risque de changement de valeur (garantie en capital) et sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie.

#### Actifs financiers courants

	Au 31 décembre	
	2017	2016
Billets de trésorerie	-	5 810
OPCVM	16 743	15 972
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>16 743</b>	<b>21 782</b>

Les bons à moyen terme négociables (« BMTN ») classés comme instruments financiers courants sont disponibles trimestriellement ou semestriellement. Ils ne sont soumis à aucun risque de changement de valeur (garantie en capital) et sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Ces instruments sont définis comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Ce type d'instruments financiers a été vendu en 2016 dans le cadre de la stratégie de placement de la Société.

Les parts d'OPCVM sont définies comme actifs financiers disponibles à la vente, évaluées à la juste valeur par le biais des capitaux propres. La Société n'investit que dans des fonds dont le profil de risque est très conservateur. Au 31 décembre 2017, la Société possédait des parts de deux OPCVM dont le profil de risque était classé 1 sur 7 (1 étant le moins risqué) par l'établissement financier gérant ce fonds. L'horizon de placement des parts d'OPCVM classées en « Instruments financiers courants » est inférieur à un an et leur liquidité est journalière.

### Actifs financiers non courants

	Au 31 décembre	
	2017	2016
OPCVM	32 392	10 085
Autres instruments financiers non courants	24 433	16 608
Bons à Moyen Terme Négociables	1 598	4 748
Contrat de capitalisation relatif aux engagements sociaux	2 046	1 534
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>60 469</b>	<b>32 975</b>

Les bons à moyen terme négociables (« BMTN ») classés comme actifs financiers non courants sont disponibles avant leur échéance mais avec un risque sur le capital. Ils sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Ces instruments sont définis comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les parts d'OPCVM sont définis comme actifs financiers disponibles à la vente, évaluées à la juste valeur par le biais des capitaux propres. La Société n'investit que dans des fonds dont le profil de risque est très conservateur. Au 31 décembre 2017, la Société possédait des parts de trois OPCVM dont les profils de risque étaient classés 2 et 3 sur 7 (1 étant le moins risqué) par l'établissement financier gérant ces fonds.

L'horizon de placement des parts d'OPCVM classées en « Instruments financiers non courants » est supérieur à un an.

Les instruments classés en « Autres instruments financiers non courants » présentent généralement une garantie en capital à l'échéance. Ils sont classés comme « Actifs financiers non courants » car celle-ci est supérieure à un an. Ces instruments sont définis comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et classés en non courant en raison de leur date d'échéance.

### Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers par monnaie

	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	€	\$	Total	€	\$	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 480	36 887	99 367	133 707	42 199	175 906
Actifs financiers courants et non courants	54 751	22 461	77 211	19 623	35 134	54 757
<b>Total</b>	<b>117 231</b>	<b>59 348</b>	<b>176 578</b>	<b>153 330</b>	<b>77 333</b>	<b>230 664</b>

La part des actifs financiers détenue en dollars US sera utilisée par la Société pour faire face à ses dépenses libellées dans cette monnaie au cours des prochaines années.

### Variation de juste valeur des instruments financiers

	Au 31 décembre	
	2017	2016
Variation de juste valeur par le biais du compte de résultat <sup>(1)</sup>	(40)	824
Variation de juste valeur par le biais de l'état du résultat global <sup>(2)</sup>	437	315

(1) Voir Note 15 – ce montant se compose de gains latents pour un montant de 651 milliers d'euros et de pertes latentes pour un montant de 691 milliers d'euros, comptabilisés en résultat financier.

(2) Les instruments financiers pour lesquels la variation de juste valeur est comptabilisée par le biais de l'état du résultat global se composent uniquement de parts d'OPCVM.

## 5. Créances courantes

Les créances courantes s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2017	2016
Crédit d'impôt recherche et autres crédit d'impôt (CICE)	11 273	8 925
Charges constatées d'avance	5 898	6 323
Crédit de TVA	2 675	2 087
Créances clients	-	14 230
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	430	513
Avoirs à recevoir	730	-
Remboursement à recevoir CVAE	267	-
Autres créances	139	312
<b>Créances courantes</b>	<b>21 412</b>	<b>32 390</b>

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2016 au cours de l'année 2017. Elle va demander le remboursement du crédit d'impôt recherche 2017 en 2018 selon la réglementation fiscale communautaire applicable aux PME dans le respect des textes réglementaires en

vigueur. Le montant reconnu au 31 décembre 2017 correspond au crédit d'impôt recherche 2017.

Les variations de créances relatives au crédit d'impôt recherche au cours des deux dernières années se présentent comme suit :

<b>Au 1er janvier 2016</b>	<b>7 035</b>
Financements publics de recherche	9 061
Paiement reçu	(7 035)
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>9 061</b>
Financements publics de recherche	11 022
Paiement reçu	(9 061)
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>11 022</b>

La valeur nette comptable des créances courantes est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur estimée. Les créances clients au 31 décembre 2016 sont relatives à Bristol-Myers Squibb.

Toutes les créances courantes ont une échéance inférieure à un an. En l'absence de retard de règlement, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

## 6. Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	Licences acquises	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total des immobilisations incorporelles
<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>				
Solde à l'ouverture	9 732	-	-	9 732
Reclassement	31	-	-	31
Acquisitions	1 665	44	9	1 718
Cessions	-	-	-	-
Amortissements	(2 406)	-	-	(2 406)
<b>Solde net à la clôture</b>	<b>9 022</b>	<b>44</b>	<b>9</b>	<b>9 075</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>				
Solde à l'ouverture	9 022	44	9	9 075
Acquisition	40 000	227	-	40 227
Cessions	-	-	-	-
Transferts	-	9	(9)	-
Amortissements	(3 009)	(101)	-	(3 110)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>46 013</b>	<b>179</b>	<b>-</b>	<b>46 192</b>

### Droits anti-NKG2A acquis auprès de Novo Nordisk A/S

La Société est entrée dans une alliance stratégique avec Novo Nordisk A/S en 2006 en lien avec monalizumab. Le 5 février 2014, la Société a acquis les droits de développement et de commercialisation pour monalizumab auprès de Novo Nordisk A/S. Novo Nordisk A/S a reçu 2 millions d'euros et 600 000 actions Innate Pharma et est éligible à un total de 20 millions d'euros à l'enregistrement du produit et à des redevances assises sur les ventes futures. La contrepartie financière de 7 millions d'euros a été comptabilisée en actif incorporel représentant les droits acquis auprès de Novo Nordisk A/S. Elle est amortie linéairement sur la durée anticipée des études de Phase II planifiées par la Société.

L'accord avec Novo Nordisk A/S mentionné précédemment inclut un supplément de prix dans le cas de la signature d'un accord de licence entre la Société et une tierce partie comprenant un paiement initial. En conséquence, suite à l'accord signé avec AstraZeneca en avril 2015, Innate Pharma est sujet à un supplément de prix. Au 31 décembre 2015, les meilleures estimations de ce supplément de prix s'élevaient à 6,3 millions d'euros. Ce montant a été comptabilisé en actif incorporel et est amorti selon le même plan d'amortissement que le paiement initial de 7,0 millions d'euros. Le montant définitif du supplément de prix s'est finalement élevé à 6,5 millions d'euros (payé en avril 2016).

Au 31 décembre 2017, la valeur nette comptable de l'actif s'élève à 4,5m€ (7,5m€ au 31 décembre 2016).

### Droits anti-CD39 acquis auprès d'Orega Biotech

Le 10 janvier 2016, Innate Pharma et Orega Biotech ont annoncé la mise en place d'un accord de licence exclusive selon lequel Orega Biotech accorde à Innate Pharma l'intégralité des droits de développement, de fabrication et de commercialisation de son programme d'anticorps anti-CD39 (aujourd'hui IPH52), visant à développer de nouveaux inhibiteurs de point de contrôle immunitaire « first-in-class ». Le

montant du paiement initial versé à Orega Biotech a été comptabilisé en actif incorporel. Par ailleurs, les critères de déclenchement du premier paiement d'étape prévu au contrat ont été constatés en date du 9 décembre 2016. En conséquence, le montant de ce paiement d'étape a été payé à Orega Biotech et comptabilisé en actif incorporel en supplément du

montant du paiement initial. Cet actif n'est pas amorti  
Droits anti-C5aR acquis auprès de Novo Nordisk A/S

Le 2 juin 2017, la Société a annoncé la signature d'un accord aux termes duquel Novo Nordisk A/S lui accorde l'intégralité des droits de développement et de commercialisation exclusifs de l'anticorps anti-C5aR (qui devient le programme IPH5401). Les termes

et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

de l'accord prévoient un paiement initial de 40,0m€, versés en actions nouvelles à hauteur de 37,2m€ et en numéraire pour 2,8m€. Ce montant a été comptabilisé en actif incorporel. Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

## 7. Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	Terrains et constructions <sup>(1)</sup>	Matériel de laboratoire et autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total des immobilisations corporelles
<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>				
Solde à l'ouverture	4 197	1 940	166	6 304
Reclassement	-	(14)	(17)	(31)
Acquisitions <sup>(2)</sup>	-	3 649	30	3 679
Cessions	-	(2)	-	(2)
Transferts	-	149	(149)	-
Amortissements	(297)	(560)	-	(857)
<b>Solde net à la clôture</b>	<b>3 900</b>	<b>5 164</b>	<b>30</b>	<b>9 094</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>				
Solde à l'ouverture	3 900	5 164	30	9 094
Acquisitions <sup>(2)</sup>	491	2 446	34	2 971
Cessions	-	(50)	-	(50)
Transferts	-	30	(30)	-
Amortissements	(297)	(987)	-	(1 284)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>4 093</b>	<b>6 602</b>	<b>34</b>	<b>10 729</b>

- (1) La Société possède deux terrains. Celui sur lequel est bâti le bâtiment acquis en 2008 (valeur brute de 772 milliers d'euros) et un second terrain, adjacent au premier, acquis en décembre 2017 (valeur brute 491 milliers d'euros). Ils ne sont pas amortis.
- (2) Dont 930 milliers d'euros financés par emprunt (491 milliers d'euro pour le terrain et 439 milliers d'euros pour du matériel R&D).

Le tableau ci-dessus inclut les immobilisations corporelles suivantes acquises au moyen de contrats de location financement pour lesquels la Société est preneuse (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2017	2016
Coût du terrain et de la construction	6 633	6 633
Amortissements cumulés	(3 052)	(2 761)
<b>Valeur nette comptable du terrain et de la construction</b>	<b>3 581</b>	<b>3 872</b>
Coût du matériel	3 675	3 675
Amortissements cumulés	(1 771)	(1 507)
<b>Valeur nette comptable du matériel</b>	<b>1 904</b>	<b>2 168</b>

## 8. Dettes courantes

Ce poste s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2017	2016
Fournisseurs (hors immobilisations)	19 970	15 599
Dettes fiscales et sociales	4 404	4 391
Autres passifs	209	205
<i>Dettes opérationnelles</i>	<i>24 583</i>	<i>20 195</i>
Fournisseurs d'immobilisations	74	70
<b>Dettes courantes</b>	<b>24 657</b>	<b>20 265</b>

La valeur comptable des dettes opérationnelles est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur estimée.

## 9. Passifs financiers

L'analyse de ce poste est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2016	Nouveaux emprunts	Remboursements	31/12/2017
BPI PTZI IPH41	1 425	-	(300)	1 125
Location financement – Opération immobilière	3 100	-	(861)	2 239
Avance preneur	(530)	-	144	(386)
Location financement – Matériels	1 332	-	(172)	1 160
Emprunts – Matériels	-	439	(13)	426
Emprunt futur siège social	-	1 300	-	1 300
<b>Total</b>	<b>5 327</b>	<b>1 739</b>	<b>(1 201)</b>	<b>5 864</b>

En milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2017	2016
Bpifrance PTZI IPH41	375	375
Location financement – Opération immobilière	741	718
Location financement – Matériels	173	171
Emprunts	54	-
<b>Total des passifs financiers courants</b>	<b>1 343</b>	<b>1 264</b>

Bpifrance PTZI IPH41	750	1 050
Location financement – Opération immobilière	1 112	1 853
Location financement – Matériels	989	1 160
Emprunts	1 672	–
<b>Total des passifs financiers non courants</b>	<b>4 521</b>	<b>4 063</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>5 864</b>	<b>5 327</b>

Au cours de l'année 2013, la Société a reçu un Prêt à Taux Zéro Innovation (PTZI) d'un montant de 1,5 millions d'euros relatif au programme IPH4102.

Les locations financement concernent essentiellement l'opération d'acquisition immobilière réalisée en 2008 (acquisition et rénovation du siège social et de ses principaux laboratoires). Dans le cadre de cette opération, la Société a versé une garantie sous la forme d'une avance-preneur. Le montant de cette avance-preneur s'élève à 386 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (530 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Dans le tableau ci-dessus, les passifs financiers liés à la location financement de l'opération immobilière réalisée en 2008 sont nets de l'avance-preneur consentie à Sogébaïl.

En date du 3 juillet 2017, la Société a souscrit à un prêt auprès de la Société Générale afin de financer la construction de son futur siège social. Ce prêt, d'un montant maximum de 15,2m€ sera mobilisé au cours de la période de construction afin au rythme des paiements effectués aux prestataires, cette période étant limitée au 31 août 2019. Le remboursement du capital débutera le 1er septembre 2019 sur une durée de 12 ans. En contrepartie de ce prêt, la Société a consenti un nantissement sur des instruments financiers souscrits auprès de la Société Générale pour un montant global équivalent à celui du prêt, soit 15,2m€. L'échéance de ces placements se décompose ainsi : 4,2m€ en juillet 2024, 5,0m€ en juillet 2027 et 6,0m€ en juillet 2031. Au 31 décembre 2017, ce prêt a été mobilisé à hauteur de 1,3 million d'euros.

Le tableau suivant présente l'échéancier des passifs financiers (remboursement du principal uniquement) :

Echéancier des passifs financiers (principal)	Entre 2 et 5			Total
	< 1 an	ans inclus	>5 ans	
BPI PTZI IPH41	375	750	–	1 125
Location financement – Opération immobilière	894	1 345	–	2 239
Avance preneur	(153)	(233)	–	(386)
Location financement – Matériels	173	701	288	1 160
Emprunts – Matériels	54	219	153	426
Emprunt futur siège social	–	340	960	1 300
<b>Total</b>	<b>1 343</b>	<b>3 121</b>	<b>1 400</b>	<b>5 864</b>

Le tableau suivant présente l'échéancier des flux contractuels (principal et intérêts) des emprunts :

Echéancier des passifs financiers (principal et intérêts)	Entre 2 et 5			Total
	<1 an	ans inclus	>5 ans	
BPI PTZI IPH41	375	750	-	1 125
Location financement – Opération immobilière	956	1 376	-	2 332
Avance preneur	(167)	(241)	-	(408)
Location financement – Matériels	179	717	289	1 185
Emprunts – Matériels	57	228	157	442
Emprunt futur siège social	-	417	1 047	1 464
<b>Total</b>	<b>1 400</b>	<b>3 247</b>	<b>1 493</b>	<b>6 140</b>

#### Juste valeur des passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers, déterminée sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie, s'élevait respectivement à 5 402 millions d'euros et

5 020 millions d'euros aux 31 décembre 2017 et 2016 (juste valeur de niveau 3).

## 10. Avantages au personnel

(en milliers d'euros)	2017	2016
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2 255	2 082
Provision pour primes d'ancienneté	366	336
<b>Avantages au personnel</b>	<b>2 621</b>	<b>2 418</b>

Les avantages au personnel sont relatifs aux indemnités de départ à la retraite. En France, les retraites sont généralement financées par les employeurs et les salariés via des prélèvements sur salaires. Il s'agit de plans à cotisations définies, les cotisations versées par l'employeur étant comptabilisées en charge. Il n'y a pas de dette actuarielle relative à ces plans. Le montant total des cotisations comptabilisées en charges de l'exercice, au titre de régimes à cotisations définies, s'est élevé à 982 millions d'euros pour l'exercice 2017 (785 millions d'euros pour l'exercice 2016).

La loi française prévoit également le paiement d'une indemnité forfaitaire lors du départ en retraite des salariés. Cette indemnité est basée sur le nombre d'années de service et le montant de la rémunération au moment du départ à la retraite. Les prestations ne sont acquises qu'au moment de la retraite. La Société finance ce plan à prestation définie. Il est évalué à la valeur actuelle des indemnités futures estimées, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées selon laquelle chaque période de service engendre

une unité additionnelle de bénéficiaire, chaque unité étant évaluée de façon indépendante.

Suite à un accord avec les représentants du personnel en date du 24 mars 2016, la Société est engagée à verser une prime au personnel justifiant d'une ancienneté de 15 ans et 20 ans. Cette prime est payée à la date d'anniversaire d'entrée. Un dispositif similaire existait déjà pour le personnel justifiant d'une ancienneté de 10 ans mais celui-ci ne faisait pas l'objet d'une comptabilisation en raison du montant non significatif que l'engagement représentait. Compte tenu de ce nouvel accord intervenu sur le premier semestre 2016, la Société a comptabilisé pour la première fois en 2016, une provision relative aux primes d'ancienneté en contrepartie d'une charge incluse en « Charges de personnel autres que les paiements en action » (voir Note 19). Ces primes entrent en effet dans la catégorie des autres avantages à long terme selon IAS 19. Le montant de cette provision, également calculée par un cabinet d'actuaire externe, s'élève à 366 millions d'euros au 31 décembre 2017 (336 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des avantages au personnel sont les suivantes :

	Au 31 décembre	
	2017	2016
<i>Hypothèses économiques</i>		
Taux d'actualisation (iBoxx Corporate AA)	1,70%	1,50%
Taux d'augmentation annuel des salaires	3,00%	3,00%
<i>Hypothèses démographiques</i>		
Type de départ à la retraite	A l'initiative du salarié	A l'initiative du salarié
Taux de charges sociales et fiscales	45,20%	49%
Age de départ à la retraite		
- Cadres	64 ans	64 ans
- Non cadres	62 ans	62 ans
Table de mortalité	TH-TF 00-02	TH-TF 00-02
Mobilité annuelle	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel
16-24 ans	4%	4%
25-29 ans	2,5%	2,5%
30-34 ans	2%	2%
34-39 ans	1,5%	1,5%
40-44 ans	1%	1%
45-49 ans	0,5%	0,5%
+50 ans	0%	0%

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante (en milliers d'euros) :

<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>1 740</b>
Première comptabilisation de la provision pour prime d'ancienneté	336
Coût des services rendus	240
Coût d'actualisation	33
Coût financier	-
(Gain) / perte actuariel(le)	69
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>2 418</b>
Coût des services rendus	363
Coût d'actualisation	36
Coût financier	-
(Gain) / perte actuariel(le)	(196)
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>2 621</b>

Il n'y a pas d'actif couvrant cet engagement.

Conformément à IAS 19, l'impact des changements d'hypothèses actuarielles a été comptabilisé pour les exercices clos au 31 décembre 2017 et 2016 dans l'état du résultat global pour 178 milliers d'euros en 2017 (produit) et 69 milliers d'euros en 2016 (charge). Une hausse/baisse de +/- 50 points de base du taux d'actualisation aurait pour impact une baisse/hausse de l'engagement de 210 milliers d'euros.

Les hypothèses actuarielles retenues pour la provision pour primes d'ancienneté sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,95%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 3%
- Taux de charges patronales : 45,20%
- Taux de charges salariales : 23,29%
- Age de départ à la retraite : 64 ans pour les cadres, 62 ans pour les non cadres
- Table de mortalité : TH-TF 00-02
- Taux de mobilité annuelle : 1,6% en moyenne

## 11. Capital

La décomposition du capital social aux 31 décembre 2017 et 2016 s'analyse comme suit (nombre d'actions de valeur nominale 0,05 euros par action, en milliers d'actions) :

	Au 31 décembre	
	2017	2016
Actions ordinaires, ouverture de l'exercice	53 921	53 834
Augmentation de capital résultant de l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital	91	87
Augmentation de capital résultant de l'acquisition d'anti-C5aR	3 344	-
Augmentation de capital résultant de l'acquisition d'actions gratuites	244	-
Augmentation de capital résultant de l'acquisition d'actions de préférence (Actions B)	7	-
<b>Actions ordinaires (Actions A), clôture de l'exercice</b>	<b>57 600</b>	<b>53 921</b>
<b>Actions de préférence (Actions B), clôture de l'exercice</b>	<b>7</b>	<b>-</b>

### Historique des opérations sur le capital lors des deux dernières années :

Le 6 janvier 2016, suite à l'exercice de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 135 euros (2 700 actions nouvelles), portant le capital à 2 691 835,70 euros.

Le 30 mai 2016, suite à l'exercice de BSAAR 2011, de BSAAR 2012, de BSAAR 2015, et de BSA 2013, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 2 947 euros (58 940 actions nouvelles), portant le capital à 2 694 782,70 euros.

Le 3 novembre 2016, suite à l'exercice de BSAAR 2011 et de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 1 282,50 euros (25 650 actions nouvelles), portant le capital à 2 696 065,20 euros.

Le 24 janvier 2017, suite à l'exercice de BSAAR 2012 BSA 2011-2 et BSA 2014, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 1 947,5 euros (38 950 actions nouvelles), portant le capital à 2 698 012,7 euros.

Le 10 février 2017, suite à l'exercice de BSAAR 2012 et BSA 2013, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 2 525 euros (50 500 actions nouvelles), portant le capital à 2 700 537,7 euros.

Le 14 juin 2017, suite à l'exercice de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 92,5 euros (1 850 actions nouvelles), portant le capital à 2 700 630,2 euros.

Le 13 juillet 2017, suite à une augmentation de capital en rémunération d'un apport en nature, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 167 187,4 euros (3 343 748 actions nouvelles), portant le capital à 2 867 817,6 euros.

Le 23 octobre 2017, suite à l'acquisition définitive d'actions gratuites et d'actions de préférence, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 5 135,05 euros (98 770 actions ordinaires nouvelles (Actions A) et 3 931 actions de préférence nouvelles (Actions B), portant le capital à 2 872 952,65 euros.

Le 6 mars 2018, suite à l'acquisition définitive d'actions gratuites et d'actions de préférence, le Directoire a constaté une augmentation de capital avec effet au 30 décembre 2018, d'un montant nominal de 7 398,9 euros (144 978 actions ordinaires nouvelles (Actions A) et 3 000 actions de préférence nouvelles (Actions B), portant le capital ) à 2 880 351,55 euros.

Valeurs mobilières donnant accès au capital

Les mouvements sur valeurs mobilières sur les trois derniers exercices s'analysent comme suit :

	BSA	Options de souscription	BSAAR	AGAP Dirigeants	AGAP Salariés	AGA Dirigeants	AGA Salariés	AGA Bonus
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>685 800</b>	<b>6 075</b>	<b>761 750</b>					
Bons et Options caducs en 2015								
Bons et options exercés en 2015	(309 300)	(121 500)	(380 950)					
BSA attribués le 27/04/15	70 000							
BSA attribués le 01/07/15	14 200							
B5AAR attribués le 01/07/15			1 050 382					
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>460 700</b>		<b>1 431 182</b>					
Bons et Options caducs en 2016			2 720					
Bons et options exercés en 2016	(25 000)		(62 290)					
AGAP Dirigeants attribués le 21/10/16				2 000 <sup>(3)</sup>				
AGAP Salariés attribués le 21/10/16					2 486 <sup>(4)</sup>			
AGA Dirigeants attribués le 21/10/16						50 000 <sup>(1)</sup>		
AGA Salariés attribués le 21/10/16							99 932 <sup>(2)</sup>	
AGAP Dirigeants attribués le 30/12/16				3 000 <sup>(6)</sup>				
AGA Dirigeants attribués le 30/12/16						250 000 <sup>(5)</sup>		
AGA Salariés attribués le 30/12/16							149 943 <sup>(7)</sup>	
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>435 700</b>		<b>1 366 172</b>	<b>5 000</b>	<b>2 486</b>	<b>300 000</b>	<b>249 875</b>	
AGA et AGAP non acquises en 2017				(450) <sup>(8)</sup>	(105) <sup>(8)</sup>		(6 127) <sup>(8)</sup>	
Bons et options exercés en 2017	(88 200)		(3 100)					
AGA définitivement acquises en 2017							(243 748) <sup>(9)</sup>	
BSA attribués le 20/09/17	37 000 <sup>(10)</sup>							
AGA Bonus attribués le 20/09/17								28 556
AGA Bonus annulées postérieurement à leur attribution								(3 577)
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>384 500</b>	<b>0</b>	<b>1 363 072</b>	<b>4 550<sup>(11)</sup></b>	<b>2 381<sup>(11)</sup></b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>24 979<sup>(12)</sup></b>

(1) Distribution de 50 000 AGA Dirigeants 2016-1, attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans qui court à compter du 21 octobre 2016 ;

(2) Distribution de 99 932 AGA Salariés 2016-1, attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 21 octobre 2016, suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans qui court à compter du 21 octobre 2017 ;

- (3) Distribution de 2 000 AGAP Dirigeants 2016-1, attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 21 octobre 2016, suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans qui court à compter du 21 octobre 2017, donnant droit, en cas de conversion, à un maximum de 400 000 actions ordinaires ;
- (4) Distribution de 2 486 AGAP Salariés 2016-1, attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 21 octobre 2016, suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans qui court à compter du 21 octobre 2017, donnant droit, en cas de conversion, à un maximum de 497 200 actions ordinaires ;
- (5) Distribution de 250 000 AGA Dirigeants 2016-2, attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans qui court à compter du 30 décembre 2016 ;
- (6) Distribution de 3 000 AGAP Dirigeants 2016-2 attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 30 décembre 2016, suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans qui court à compter du 30 décembre 2017, donnant droit, en cas de conversion, à un maximum de 600 000 actions ordinaires ;
- (7) Distribution de 149 943 AGA Salariés 2016-2, attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 30 décembre 2016, suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans qui court à compter du 30 décembre 2017 ;
- (8) Lors de la constatation de l'acquisition définitive (a) des AGA Salariés 2016-1, des AGAP Salariés 2016-1 et des AGAP Dirigeants 2016-1, le Directoire du 23 octobre 2017 a constaté que (i) 450 AGAP Dirigeants 2016-1 (donnant droit, en cas de conversion, à un maximum de 90 000 actions ordinaires) (ii) 105 AGAP Salariés 2016-1 (donnant droit, en cas de conversion, à un maximum de 21 000 actions ordinaires) et (iii) 1 162 AGA Salariés 2016-1, ne pouvaient pas être définitivement acquises en raison du départ de la Société des bénéficiaires (manquement à la condition de présence à la date d'acquisition définitive) et (b) des AGA Salariés 2016-2, le Directoire du 6 mars 2018, avec effet au 30 décembre 2017, a constaté que 4 965 AGA Salariés 2016-2 ne pouvaient pas être définitivement acquises en raison du départ de la Société des bénéficiaires (manquement à la condition de présence à la date d'acquisition définitive) ;
- (9) Le Directoire du 23 octobre 2017 a constaté l'acquisition définitive de 98 779 AGA Salariés 2016-1 et le Directoire du 6 mars 2018 a constaté, avec effet au 30 décembre 2017, l'acquisition définitive de 144 978 AGA Salariés 2016-2.
- (10) Distribution de 40 000 BSA 2017-1 aux membres indépendants nommés ou renouvelés par l'Assemblée Générale du 23 juin 2017 et souscription de 37 000 BSA 2017-1 à l'issue de la période de souscription ;
- (11) Le Directoire du 23 octobre 2017 a constaté l'acquisition définitive de 1 550 AGAP Dirigeants 2016-1 et de 2 381 AGAP Salariés 2016-1 et le Directoire du 6 mars 2018 a constaté, avec effet au 30 décembre 2018, l'acquisition définitive de 3 000 AGAP Dirigeants 2016-2. Les AGAP Dirigeants 2016-1 et 2016-2 ensemble, donnent droit, en cas de conversion, à un maximum de 910 000 actions ordinaires et les AGAP Salariés 2016-1 donnent droit, en cas de conversion, à un maximum de 476 200 actions ordinaires ;
- (12) Distribution de 28 556 AGA Bonus 2017-1, attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 20 septembre 2017, suivie d'une période de conservation d'une durée d'un an qui court à compter du 20 septembre 2018 (nombre d'AGA Bonus 2017-1 définitivement attribuée à chaque bénéficiaire dépendant de l'atteinte de ses objectifs annuels individuels). Suite au renoncement à cette modalité de versement par un bénéficiaire, 3 577 AGA Bonus Dirigeants 2017-1 n'ont pas été attribuées. Conformément aux recommandations des Comités des rémunérations et des nominations du 8 décembre 2017 et du 30 janvier 2018, prises suite à l'évaluation de l'atteinte des objectifs 2017 des membres du Directoire et du Comité Exécutif, un Directoire constatera, dès que possible à partir du 20 septembre 2018, l'acquisition de 22 055 AGA Bonus Dirigeants 2017-1.

#### Instruments en circulation au 31 décembre 2017 :

Les BSA en circulation au 31 décembre 2017 donnent droit à la souscription de 384 500 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,05 euros par action.

Les BSAAR en circulation au 31 décembre 2017 donnent droit à la souscription de 1 363 072 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,05 euros par action.

Les AGA en circulation au 31 décembre 2017 donneront le droit à attribution, à l'issue de la période d'acquisition mentionnée ci-dessus, à

324 979 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,05 euros par action.

Les 6 931 AGAP en circulation au 31 décembre 2017, donneront droit à la souscription, en cas de réalisation des critères de performance, à la conversion en un maximum de 1 386 200 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,05 euros.

Au 31 décembre 2017, les BSAARs, BSA, AGA et AGAP, donnaient droit, en cas de conversion maximum des AGAP, à la souscription de 3 458 751 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,05 euros par action, représentant 6,0% du capital.

- Historique des distributions :

Le 27 mars 2014, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé la création de 150 000 BSA (« BSA 2014 ») donnant droit à la souscription de 150 000 actions nouvelles. Le Directoire réuni le 16 juillet 2014, après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 150 000 BSA 2014 à des consultants.

Le 27 avril 2015, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé la création de 150 000 BSA (« BSA 2015 ») donnant droit à la souscription de 150 000 actions nouvelles. Le Directoire lors de sa réunion du 27 avril 2015 a attribué 80 000 BSA 2015-1, dont 70 000 ont été effectivement souscrits par les bénéficiaires, ce qui a été constaté par le Directoire lors de sa réunion du 25 septembre 2015.

Le Directoire réuni le 1er juillet 2015 a utilisé la même autorisation de l'Assemblée visée ci-dessus et après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 25 000 BSA 2015-2 à un nouveau membre indépendant du Conseil de surveillance dont 14 200 ont été effectivement souscrits par le bénéficiaire, ce qui a été constaté par le Directoire lors de sa réunion du 7 décembre 2015.

Le 27 avril 2015, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé la création de 1 500 000 BSAARs (« BSAAR 2015 ») donnant droit à la souscription de 1 500 000 actions nouvelles. Le Directoire réuni le 1er juillet 2015, après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 1 499 207 BSAAR 2015 à des salariés et membres du Directoire dont 1 050 382 ont été effectivement souscrits par les bénéficiaires, ce qui a été constaté par le Directoire lors de sa réunion du 7 décembre 2015.

Le 2 juin 2016, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé l'attribution gratuite de 7 500 actions de

préférences (« AGAP ») convertibles chacune en 200 actions ordinaires, sous réserve de l'accomplissement de certains critères de performances.

Le 2 juin 2016, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé l'attribution gratuite de 600 000 actions gratuites (« AGA »).

Le Directoire réuni le 21 octobre 2016, après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 2 000 AGAP et 50 000 AGA à des mandataires sociaux ainsi que 2 486 AGAP et 99 932 AGA à des salariés.

Le Directoire réuni le 30 décembre 2016 après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 3 000 AGAP et 250 000 AGA à un mandataire social ainsi que 149 943 AGA à des salariés.

Le 2 juin 2016, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé la création de 150 000 BSA (« BSA 2016-1 ») donnant droit à la souscription de 150 000 actions nouvelles. Le Directoire réuni le 20 septembre 2017, après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 40 000 BSA 2017-1 à des membres nommés ou renouvelés par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2017, dont 37 000 ont été souscrites à l'issue de la période de souscription le 30 novembre 2017.

Le 23 juin 2017, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé la création de 50 000 actions gratuites à émettre au profit de membres du Comité exécutif salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société au titre de leur rémunération variable annuelle (les « AGA Bonus »). Le Directoire réuni le 20 septembre 2017, a attribué 28 556 AGA Bonus 2017-1 aux membres du Comité Exécutif et du Directoire, dont 24 979 ont été acceptées par les bénéficiaires.

#### Actions propres

Un contrat de liquidité a été conclu avec la société Gilbert Dupond avec effet au 31 août 2012. Ce contrat de liquidité a été résilié le 16 mai 2016.

Consécutivement à la résiliation du contrat de liquidité la Société détenait au 31 décembre 2017 18 575 actions propres.

## 12. Instruments financiers au bilan et impact sur le compte de résultat

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers. Il n'inclut pas d'information relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur si la valeur nette comptable est considérée comme raisonnablement proche de la juste valeur.

Au 31 décembre 2017	Valeur comptable au bilan	Juste valeur par le compte de résultat <sup>(1)</sup>	Juste valeur par les capitaux propres <sup>(2)</sup>	Coût amorti <sup>(3)</sup>	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>					
Actifs financiers non courants	60 469	26 030	32 392	2 046	60 469
Créances courantes	21 412	-	-	21 412	21 412
Actifs financiers courants	16 743	-	16 743	-	16 743
Trésorerie et équivalents de trésorerie	99 367	99 367	-	-	99 367
<b>Total actifs financiers</b>	<b>197 990</b>	<b>125 397</b>	<b>49 135</b>	<b>23 458</b>	<b>197 990</b>
<b>Dettes financières</b>					
Passifs financiers non courants	4 521	-	-	4 521	4 521
Passifs financiers courants	1 343	-	-	1 343	1 343
Dettes courantes	24 657	-	-	24 657	24 657
<b>Total dettes financières</b>	<b>30 521</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30 521</b>	<b>30 521</b>
Au 31 décembre 2016	Valeur comptable au bilan	Juste valeur par le compte de résultat <sup>(1)</sup>	Juste valeur par les capitaux propres <sup>(2)</sup>	Coût amorti <sup>(3)</sup>	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>					
Actifs financiers non courants	32 975	21 356	10 085	1 534	32 975
Créances courantes	32 390	-	-	32 390	32 390
Actifs financiers courants	21 782	5 810	15 972	-	21 782
Trésorerie et équivalents de trésorerie	175 906	175 906	-	-	175 906
<b>Total actifs financiers</b>	<b>263 053</b>	<b>203 072</b>	<b>26 057</b>	<b>33 924</b>	<b>263 053</b>
<b>Dettes financières</b>					
Autres passifs non courants	136	-	-	136	136
Passifs financiers non courants	4 063	-	-	4 063	4 063
Passifs financiers courants	1 264	-	-	1 264	1 264
Dettes courantes	20 265	-	-	20 265	20 265
<b>Total dettes financières</b>	<b>25 729</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25 729</b>	<b>25 729</b>

<sup>(1)</sup> La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat correspond à la valeur de marché de ces actifs, correspondant à une évaluation de niveau 2.

- (2) La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres correspond à la valeur de marché de ces actifs, correspondant à une évaluation de niveau 1.
- (3) La valeur comptable des actifs financiers et des dettes financières évalués au coût amorti a été jugée être une estimation raisonnable de la juste valeur.

Conformément aux amendements à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », les instruments financiers sont présentés selon trois catégories basées sur une hiérarchisation des méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 : juste valeur déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;

Niveau 2 : juste valeur déterminée sur la base de données observable pour l'actif ou le passif concerné soit directement ou indirectement ;

Niveau 3 : juste valeur déterminée sur la base de techniques d'évaluation basées en toute ou partie sur des données non observables.

### 13. Produits opérationnels

#### Revenus des accords de collaboration et de licence

Les revenus des accords de collaboration et de licence s'élèvent à 32 631 milliers d'euros pour l'exercice 2017 contre 56 159 milliers d'euros pour l'exercice 2016.

(en milliers d'euros)	2017	2016
AZ : reconnaissance du paiement initial encaissé en 2015	32 346	41 577
BMS : reconnaissance du paiement initial encaissé en 2011	-	442
BMS : paiements d'étape	-	13 768
BMS : refacturation de personnel	-	485
BMS : gains de change	272	-
Autres	13	(112)
<b>Revenus des accords de collaboration et de licence</b>	<b>32 631</b>	<b>56 159</b>

La variation des produits constatés d'avance s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Paiement Initial AZ	Paiement Initial BMS	Personnel BMS	Autres	Total
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>167 261</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>167 261</b>
Reconnaissance en compte de résultat	(32 346)	-	-	-	(32 346)
Autres	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2017 <sup>(1)</sup></b>	<b>134 914</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>134 914</b>

En milliers d'euros	Paiement Initial AZ	Paiement Initial BMS	Personnel BMS	Autres	Total
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>208 838</b>	<b>442</b>	<b>485</b>	<b>-</b>	<b>209 764</b>
Reconnaissance en compte de résultat	(41 577)	(442)	(485)	-	(42 504)
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>167 261</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>167 261</b>

(1) Dont 47 909 milliers d'euros de passif courant et 87 005 milliers d'euros de passif non courant.

*Accord avec Bristol-Myers Squibb relatif à lirilumab :* la Société a accordé à Bristol-Myers Squibb une licence exclusive mondiale pour le développement, la fabrication et la commercialisation de lirilumab et des composés de structure voisine bloquant les récepteurs KIR. Bristol-Myers Squibb finance le développement de lirilumab et Innate Pharma est éligible à recevoir de paiements sur la durée entière du projet en cas de succès, incluant des paiements basés sur l'atteinte

d'étapes de développement et des redevances basées sur les ventes. En plus d'un paiement initial de 35,3 millions de dollars US reçus en 2011, l'accord prévoit des paiements additionnels pouvant atteindre 430 millions de dollars basés sur l'atteinte d'étapes pré-définies au cours du développement et de la commercialisation, ainsi que des redevances à deux chiffres sur les ventes mondiales nettes.

Un paiement forfaitaire à la signature de l'accord avec Bristol-Myers Squibb pour un montant de 24,9 millions d'euros (soit 35,3 millions de dollars US), a été intégralement reçu en juillet 2011 mais dont la comptabilisation de la partie non imputable et non remboursable a été étalée sur la durée anticipée du programme clinique engagé au moment de la signature. Le montant reconnu en chiffre d'affaires s'est élevé à 0,4 million d'euros au titre de l'exercice 2016.

Le 10 novembre 2016, la Société est devenue éligible à un paiement d'étape de 15 millions de dollars de la part de Bristol-Myers Squibb au titre du contrat de licence lirilumab (13,8 millions d'euros). Ce paiement d'étape est intervenu à la suite de la présentation, lors de la conférence annuelle de la SITC en novembre 2016, de résultats préliminaires d'activité encourageants issus d'un essai de Phase I/II dans une cohorte de patients atteints d'un cancer épidermoïde de la tête et du cou. Ce paiement a été intégralement reconnu en revenu des accords de collaboration et de licence en 2016 car il n'engendre aucune obligation de service. Il a été encaissé en 2017, générant un gain de change de 0,3 million d'euros.

*Accord avec AstraZeneca relatif à monalizumab* : la Société a conclu un accord de co-développement et

de commercialisation avec AstraZeneca pour monalizumab en avril 2015. Les termes financiers de l'accord incluent des paiements à Innate Pharma pouvant atteindre 1,275 milliard de dollars US et des redevances à deux chiffres sur les ventes. La Société a reçu un versement initial de 250 millions de dollars US le 30 juin 2015. AstraZeneca paiera à Innate 100 millions de dollars US supplémentaires à l'initiation du développement de Phase III ainsi que des paiements d'étapes réglementaires et commerciaux additionnels pouvant atteindre 925 millions de dollars US. AstraZeneca enregistrera les ventes et paiera à Innate Pharma des redevances à deux chiffres, assises sur les ventes nettes. L'accord comprend des droits de co-promotion en Europe pour 50% des profits dans ce territoire pour Innate Pharma.

En conséquence, la Société reconnaît le paiement initial sur la base des coûts qu'Innate Pharma s'est engagée à supporter dans le cadre de l'accord. Le montant reconnu en chiffre d'affaires s'est élevé à 32,3 millions d'euros et 41,6 millions d'euros au titre des exercices clos le 31 décembre 2017 et 2016. L'avancement a été évalué sur la base des coûts reconnus par rapport aux coûts totaux devant être engagés pour ces études.

## Financements publics de dépenses de recherche

La Société reçoit des aides de l'Etat français, de l'Union européenne et des collectivités publiques locales françaises qui sont comptabilisés en produits opérationnels. Ces financements publics sont de plusieurs formes :

- Subventions d'exploitation ; et
- Crédits d'impôt recherche.

Le montant des subventions d'exploitation et du crédit d'impôt recherche présentés au compte de résultat, en produits opérationnels sur la ligne « Financements publics de dépenses de recherche » s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2017	2016
Crédit d'impôt recherche	11 041	9 082
Subvention	361	479
<b>Financements publics de dépenses de recherche</b>	<b>11 402</b>	<b>9 561</b>

## 14. Charges opérationnelles

(en milliers d'euros)

	2017			Au 31 décembre 2016		
	G&A*	R&D**	Total	G&A	R&D	Total
Autres achats et charges externes	(5 602)	(42 007)	(47 609)	(4 809)	(31 213)	(36 022)
Charges de personnel autres que les paiements en actions	(4 168)	(10 995)	(15 163)	(3 829)	(8 967)	(12 796)
Amortissements et dépréciations	(328)	(4 068)	(4 396)	(193)	(3 070)	(3 263)
Charges de personnel – Paiements en actions	(6 288)	(3 697)	(9 985)	(396)	(636)	(1 032)
Achats consommés de matières, produits et fournitures	–	(4 287)	(4 287)	–	(2 852)	(2 852)
Coûts de propriété intellectuelle	–	(1 499)	(1 499)	–	(1 235)	(1 235)
Provisions intérêts de retard	(504)	–	(504)			
prélèvement à la source anti-NKG2A						
Autres produits et charges, nets	(124)	(448)	(572)	(295)	(655)	(950)
<b>Charges opérationnelles nettes</b>	<b>(17 015)</b>	<b>(67 000)</b>	<b>(84 015)</b>	<b>(9 522)</b>	<b>(48 628)</b>	<b>(58 150)</b>

\* G&A : General and administrative (frais généraux)

\*\* R&D : recherche et développement

### Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)

	2017			Au 31 décembre 2016		
	G&A	R&D	Total	G&A	R&D	Total
Sous-traitance <sup>(1)</sup>	–	(37 996)	(37 996)	–	(28 329)	(28 329)
Frais de déplacements et de congrès	(275)	(1 019)	(1 294)	(337)	(886)	(1 223)
Honoraires non scientifiques <sup>(2)</sup>	(3 794)	(563)	(4 357)	(3 238)	(133)	(3 371)
Locations, maintenance et charges d'entretien	(546)	(1 235)	(1 781)	(404)	(1 014)	(1 418)
Honoraires de conseils scientifiques, médicaux et <sup>(3)</sup> réglementaires <sup>(3)</sup>	(1)	(844)	(845)	–	(585)	(585)
Marketing, communication et relations publiques	(527)	(122)	(649)	(450)	(58)	(508)
Jetons de présence	(205)	–	(205)	(200)	–	(200)
Autres	(254)	(228)	(482)	(180)	(208)	(388)
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>(5 602)</b>	<b>(42 007)</b>	<b>(47 609)</b>	<b>(4 809)</b>	<b>(31 213)</b>	<b>(36 022)</b>

(1) La Société sous-traite une part significative des études précliniques (développement pharmaceutique, études de tolérance et autres expériences modèles, etc.) et cliniques (coordination des essais, coûts des forfaits hospitaliers, etc.). Les coûts correspondants sont enregistrés en sous-traitance sur la base du niveau d'avancement des prestations. La hausse du poste entre 2016 et 2017 résulte essentiellement de l'accroissement et l'avancement du portefeuille de programmes précliniques et cliniques.

(2) Les honoraires non scientifiques sont relatifs à des prestations de conseil et d'assistance aux activités de commercialisation et d'administration de la Société, et incluent des honoraires juridiques, comptables et d'audit et le support aux activités de développement des affaires commerciales. La hausse du poste résulte d'honoraires de conseils relatifs à la structuration de la Société dans un contexte de croissance forte.

Le tableau ci-dessous détaille par cabinet d'audit les honoraires au titre de l'exercice 2017.

(en milliers d'euros)

31 Décembre

	2017			2016		
	Audit Conseil Expertise – PKF	Deloitte & Associés	Total	Audit Conseil Expertise – PKF	Deloitte & Associés	Total
Audit Légal	157	707	867	99	565	664
SACC*	9	24	30	14	487	501
Total	166	731	897	113	1 052	1 165

\* SACC : Services Autres que la Certification des Comptes : ces honoraires correspondent à des prestations de services liées à la production d'attestations portant sur la déclaration de dépenses dans le cadre d'octroi de subventions, d'un rapport de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales, de rapports spéciaux dans le cadre d'opérations sur le capital d'Innate Pharma et de sa filiale NN C5aR (avant fusion de celle-ci dans Innate Pharma).

(3) Les honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires se rapportent aux services de consultants auxquels la Société fait appel pour ses activités de R&D.

#### Charges de personnel autres que les paiements en action

Le poste s'élève respectivement à 15 163 milliers d'euros et 12 796 milliers d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016. La Société employait 188 personnes au 31 décembre 2017, contre 154 au 31 décembre 2016.

La Société a bénéficié du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) pour un montant de

233 milliers d'euros (154 milliers d'euros pour l'exercice 2016). Ce crédit d'impôt sera principalement utilisé dans le but de renforcer les équipes de recherche. Il est comptabilisé en négatif sur la ligne « Charges de personnel autres que les paiements en actions ».

#### Amortissements et dépréciations

Le poste se compose majoritairement de l'amortissement de l'actif incorporel relatif aux droits de monalizumab (voir Note 6).

#### Achats consommés de matières, produits et fournitures

Le poste comprend principalement le coût d'achat des produits et substances pharmaceutiques achetés par la Société à des tiers et consommés au cours de

l'exercice. Le poste s'élève à 4 287 milliers d'euros pour l'exercice 2017 contre 2 852 milliers d'euros pour l'exercice 2016.

#### Coûts de propriété intellectuelle

Les coûts de propriété intellectuelle s'élèvent respectivement à 1 499 et 1 235 milliers d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

Pour l'acquisition de droits de propriété intellectuelle auprès de tiers, et en dehors des acquisitions de brevets, la Société conclut trois types différents d'accords :

- les accords d'option exclusive limitée dans le temps, qui correspondent à une période d'exclusivité pendant laquelle la Société évalue l'opportunité de prendre en licence les droits de propriété intellectuelle concernés, et en

contrepartie de quoi elle verse généralement une indemnité d'option et prend en charge les frais de propriété intellectuelle passés ou présents sur les droits sujets de l'option ;

- les accords de licence exclusive, dont la durée varie en fonction des conditions contractuelles mais qui généralement s'étend sur la durée de vie de la propriété intellectuelle sous-jacente, et en contrepartie de quoi la Société prend en charge les frais de propriété intellectuelle passés ou présents et verse notamment des coûts d'accès à la technologie, des paiements d'étapes

en fonction de la réalisation de certains jalons, et, en cas de commercialisation des produits ou technologies faisant l'objet de la propriété intellectuelle licenciée, des royalties sur vente ; et

- des accords de collaboration et de licence exclusive, comprenant une partie de collaboration exclusive sur un programme de travail spécifique ou dans un domaine spécifique, dont la durée est limitée dans le temps, et une partie de licence exclusive dont la durée varie en fonction des conditions

contractuelles mais qui généralement s'étend sur la durée de vie de la propriété intellectuelle sous-jacente. La Société verse en contrepartie de ces accords des frais de R&D pour la partie de collaboration exclusive et, pour la partie licence exclusive, notamment des coûts d'accès à la technologie, des frais de propriété intellectuelle, des paiements d'étapes en fonction de la réalisation de certains jalons, et, en cas de commercialisation des produits ou technologies faisant l'objet de la propriété intellectuelle licenciée, des royalties sur vente.

#### Paievements en actions

Les paievements en actions s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2017	2016
BSA	21	-
Action gratuites (AGA) – 2016	4 414	210
Actions gratuites de préférence (AGAP) – 2016	5 394	822
<b>Paievements en actions</b>	<b>9 829</b>	<b>1 032</b>

#### Bons de souscription d'action

Les principales caractéristiques des BSA et les principales hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur de l'option sur la base d'un modèle Black-Scholes sont les suivantes :

	BSA 2017
Bénéficiaires	Membre du Conseil de surveillance
Date de souscription	Décembre 2017
Nombre de BSA autorisés	40 000
Nombre de BSA souscrits	37 000
Prix de souscription	1,1
Date d'expiration	Décembre 2027
Période d'acquisition	Aucune
Cours du sous-jacent	10,41€
Prix d'exercice	11€
Rendement en dividende	Aucun
Volatilité	61,74%
Taux d'intérêt sans risque	0,20%
Maturité attendue	6 ans
Juste valeur estimée	0,57

### Actions gratuites (AGA) – 2016

Les actions gratuites attribuées en 2016 prévoyaient une période d'acquisition d'un an prolongée d'une période d'incessibilité de deux ans ou une période d'acquisition de trois ans. La charge relative à ces actions gratuites a été calculée sur la base du cours de clôture de l'action Innate Pharma au jour d'attribution, diminuée quand nécessaire d'un taux de

rotation du personnel estimé et d'une décote d'incessibilité. La comptabilisation de cette charge est étalée sur la durée de la période d'acquisition. Le montant comptabilisé en charge s'élève à 3 166 milliers d'euros et 210 milliers d'euros au titre des exercices clos le 31 décembre 2017 et 2016.

### Actions gratuites de préférence (AGAP) – 2016

Les actions gratuites de préférences attribuées en 2016 sont indexées à des objectifs internes et externes mesurés sur une période de trois ans, tels que le montant de chiffre d'affaires comptabilisé, le nombre d'études de Phase III, le nombre d'autorisation de mise sur le marché ainsi que le cours de bourse. L'évaluation de ces actions gratuites de préférence a été réalisée par un cabinet externe. La Société a comptabilisé une charge sur une période d'un an de manière linéaire, cette période correspondant à la période d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charge s'élève à 4 612 milliers d'euros et 822 milliers d'euros au titre des exercices clos le 31 décembre 2017 et 2016.

La valorisation d'une AGAP comporte 3 étapes :

- l'appréciation des conditions internes\*, qui nécessitent la modélisation du chiffre d'affaires

\* Dans le cas d'un instrument comportant des conditions externes (conditions de marché) et internes à la Société, seule la variation de ces dernières est prise en compte dans la mise à jour de la valorisation reconnue en comptabilité selon la norme IFRS 2.

Les principales hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des actions gratuites de préférence sont les suivantes :

	AGAP 2016-1	AGAP 2016-2
Bénéficiaires	Membres du Comité exécutif et salariés	Membre du Comité exécutif
Date d'attribution	Octobre 2016	Décembre 2016
Nombre d'AGAP attribuées	4 486	3 000
Nombre d'AGAP acquises	3 931	3 000
Date d'acquisition	Octobre 2017	Décembre 2017
Période d'incessibilité	2 ans après la date d'acquisition	2 ans après la date d'acquisition
Rendement en dividende	Aucun	Aucun
Cours de référence de l'action	10,87€	12,73€
Volatilité hors « alpha »	40%	40%
Taux de départ des bénéficiaires (annuel)	5%	9%
Décote d'incessibilité (annuel)	20%	20%
Juste valeur estimée d'une AGAP à l'attribution	911€	956€

Au 31 décembre 2017, une provision pour contribution patronale relative aux actions gratuites et aux actions gratuites de préférence a été comptabilisée pour un montant de 549 milliers d'euros.

## 15. Produits financiers et charges financières

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2017	2016
Produits sur actifs financiers	1 254	1 882
Gains de change	784	4 582
Autres produits financiers	463	863
<b>Produits financiers</b>	<b>2 501</b>	<b>7 327</b>
Pertes de change latentes sur instruments financiers	(3 238)	(81)
Intérêts sur emprunts et location financement	(113)	(124)
Pertes de change	(6 661)	(1 699)
Autres charges financières	(523)	(53)
<b>Charges financières</b>	<b>(10 535)</b>	<b>(1 957)</b>
<b>Résultat financier, net</b>	<b>(8 034)</b>	<b>5 370</b>

Pour les exercices 2016 et 2017, les gains et pertes de change résultent essentiellement des fortes variations des taux de changes euros / dollars.

Les pertes latentes sur actifs financiers sont relatives à des instruments non cotés dont la juste valeur est déterminée selon des méthodes de niveau 2.

## 16. Impôts sur les bénéfices

Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultats jugées suffisamment fiables, la Société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés. Les différences temporaires principales sont liées aux locations financement, aux provisions pour engagements de retraites et aux pertes fiscales reportables. Au 31 décembre 2017, le montant net d'impôt différé passif hors pertes fiscales reportables s'élève à 83 milliers d'euros (contre 184 milliers d'euros d'impôt net différé actif au 31 décembre 2016).

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total cumulé de 220 millions d'euros au

31 décembre 2017 (163 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a comptabilisé une charge d'impôt exigible pour un montant de 0,3 million d'euros, correspondant à un taux d'imposition de 15% (régime des plus-values liés aux revenus de propriété intellectuelle). Au cours de l'exercice 2017, la Société a finalement conclu que son résultat fiscal 2016 n'était pas éligible à ce régime. En conséquence, une charge d'impôt de 0,4 millions d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2017, correspondant à la différence entre le taux d'impôt de 33,33% et le taux réduit de 15%.

## Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)

Exercice clos le 31 décembre

	2017	2016
<b>Résultat avant Impôt</b>	<b>(48 385)</b>	<b>12 941</b>
Taux d'imposition statutaire	33,33%	33,33%
Produit/(charge) d'impôt théorique	16 127	(4 313)
Hausse/baisse de la charge d'impôt résultant :		
Crédit d'impôt recherche	3 674	3 020
Provision indemnités de départ à la retraite	(96)	(226)
Païement en actions	(3 276)	(344)
Impôts différés actifs relatifs aux pertes fiscales et aux différences temporaires non comptabilisés	(16 800)	1 003
Bénéfice du taux à 15% sur les revenus de propriété intellectuelle	-	368
Autres différences	371	191
Charge d'impôt réelle	-	(301)
Taux d'imposition réel	0%	2,3%

## 17. Engagements, passifs éventuels et litiges

### Engagements

#### Location immobilière

En raison de l'accroissement des équipes, la Société a signé en date du 30 juin 2017 un bail afin de louer des locaux supplémentaires. Ce bail porte sur une période de 9 ans avec une possibilité de résiliation au

bout de 3 et 6 ans. Au 31 décembre 2017, le montant de l'engagement relatif au loyer jusqu'au 30/06/2020 s'élève à 609 milliers d'euros.

#### Achats de consommables

Dans le cadre d'une mise à disposition d'un appareil scientifique, la Société s'est engagée auprès d'un de ses fournisseurs à un montant minimum annuel d'achats de consommables. Au 31 décembre 2017,

l'engagement global s'élève à 469 milliers d'euros pour la période allant de janvier 2018 à juin 2020.

#### Locations de photocopieurs et de voitures de société

La Société a souscrit des contrats de location pour ses photocopieurs et ses voitures de société. Au

31 décembre 2017, l'ensemble de ces engagements s'élève à 58 milliers d'euros.

#### Emprunt

La Société a souscrit à un emprunt auprès de la Société Générale dans le but d'assurer le financement de son futur siège social. Cet emprunt d'un montant de 15,2 millions d'euros devra être mobilisé au plus tard le 31 août 2019. Au 31 décembre 2017, la

Société a mobilisé l'emprunt à hauteur de 1,3 million d'euros.

Le montant de l'engagement hors bilan s'élève donc à 13,9 millions d'euros au 31 décembre 2017.

## Passifs éventuels et litiges

Notre ancienne filiale Platine Pharma Services a reçu une proposition de rectification suite à une vérification de comptabilité en date du 4 avril 2012. Le redressement notifié s'élève à 91 milliers d'euros. Cette notification fait l'objet d'une contestation par Platine Pharma Services. Le contrôle portant sur une période antérieure à l'entrée de la société Transgène au capital de Platine Pharma Services, le passif éventuel résultant de ce redressement ne concernerait qu'Innate Pharma SA du fait de la garantie de passif. La Société, confiante dans le bien fondé de ses

positions, n'a pas estimé nécessaire de comptabiliser une provision pour risque.

Innate Pharma a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice de nature prud'homale survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des litiges connus ou procédures en cours dans lesquels la Société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes après avis des conseils juridiques.

## 18. Relations avec les parties liées

### Membres du Directoire et du Comité exécutif

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du Comité exécutif de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2017	2016
Salaires et autres avantages à court terme	1 587	1 836
Cotisations de retraite complémentaire	12	8
Honoraires	180	460
Paiements en actions	4 805	419
<b>Rémunération des membres du Comité exécutif</b>	<b>6 584</b>	<b>2 723</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, trois des membres du Comité exécutif étaient également membres du directoire.

Les montants payés au titre des salaires et autres avantages à court terme correspondent aux montants effectivement versés durant l'année calendaire à laquelle ils se rapportent.

### Membres du Conseil de surveillance

La Société a comptabilisé une provision de 205 milliers d'euros pour les jetons de présence relatifs à l'exercice 2017 qui seront versés courant 2018. Ce

En date du 30 décembre 2016, Monsieur Mondher Mahjoubi a remplacé Monsieur Hervé Brailly en qualité de Président du Directoire.

Le 23 juin 2017, Nicolai Wagtmann a démissionné de ses fonctions de membre du Directoire.

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en Note 14.

### Parties liées

La Société est liée à Novo Nordisk A/S par trois contrats de licence sur les candidat-médicaments lirilumab, monalizumab et anti-C5aR. En vertu des dispositions contractuelles, la Société versera des paiements d'étapes ainsi que des royalties sur vente de ces candidat-médicaments.

montant inclut la rémunération du Président du Conseil de surveillance pour un montant de 50 milliers d'euros.

Comme mentionné en Note 9, Bpifrance a accordé à la Société un Prêt à Taux Zéro Innovation d'un montant de 1,5 million d'euros. Ce prêt est remboursé à partir de septembre 2016 sur une période de 5 ans.

### Filiales

La Société est liée à sa filiale par des contrats de gestion des relations intra-groupe. Ces relations sont réalisées à des conditions normales.

### Participations

Néant.

### Divers

Au 31 décembre 2017 et 2016, la Société n'a pas observé de lien de direction et/ou capitalistique entre les principaux fournisseurs utilisés en 2017 et 2016

et les membres de son Conseil de surveillance, de son Directoire et de son Comité exécutif.



## 19. Résultat par action

### Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2017	2016
Résultat de l'exercice	(48 385)	12 640
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	54 352	53 869
Résultat de base par action (€ par action)	(0,89)	0,23

### Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. Au 31 décembre 2017, compte-tenu des pertes nettes, les BSA, les options de souscription d'actions et les actions gratuites attribuées mais non encore acquises n'avaient pas d'effet dilutif.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2017	2016
Résultat de l'exercice	(48 385)	12 640
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	54 352	54 592
Ajustement pour effet dilutif des bons et options de souscription d'actions	-	905
Résultat de base par action (€ par action)	(0,89)	0,23

## 20. Événements postérieurs à la clôture

Le 30 janvier 2018, la Société a annoncé le démarrage d'une collaboration clinique avec Medimmune, le bras recherche et développement de molécules biologiques d'AstraZeneca. L'étude de Phase I/II (STELLAR-001) évaluera la tolérance et l'efficacité de durvalumab, un

inhibiteur de point de contrôle anti-PD-L1, en combinaison avec l'anticorps monoclonal anti-C5aR en développement d'Innate, IPH5401, pour le traitement de patients présentant différentes tumeurs solides.